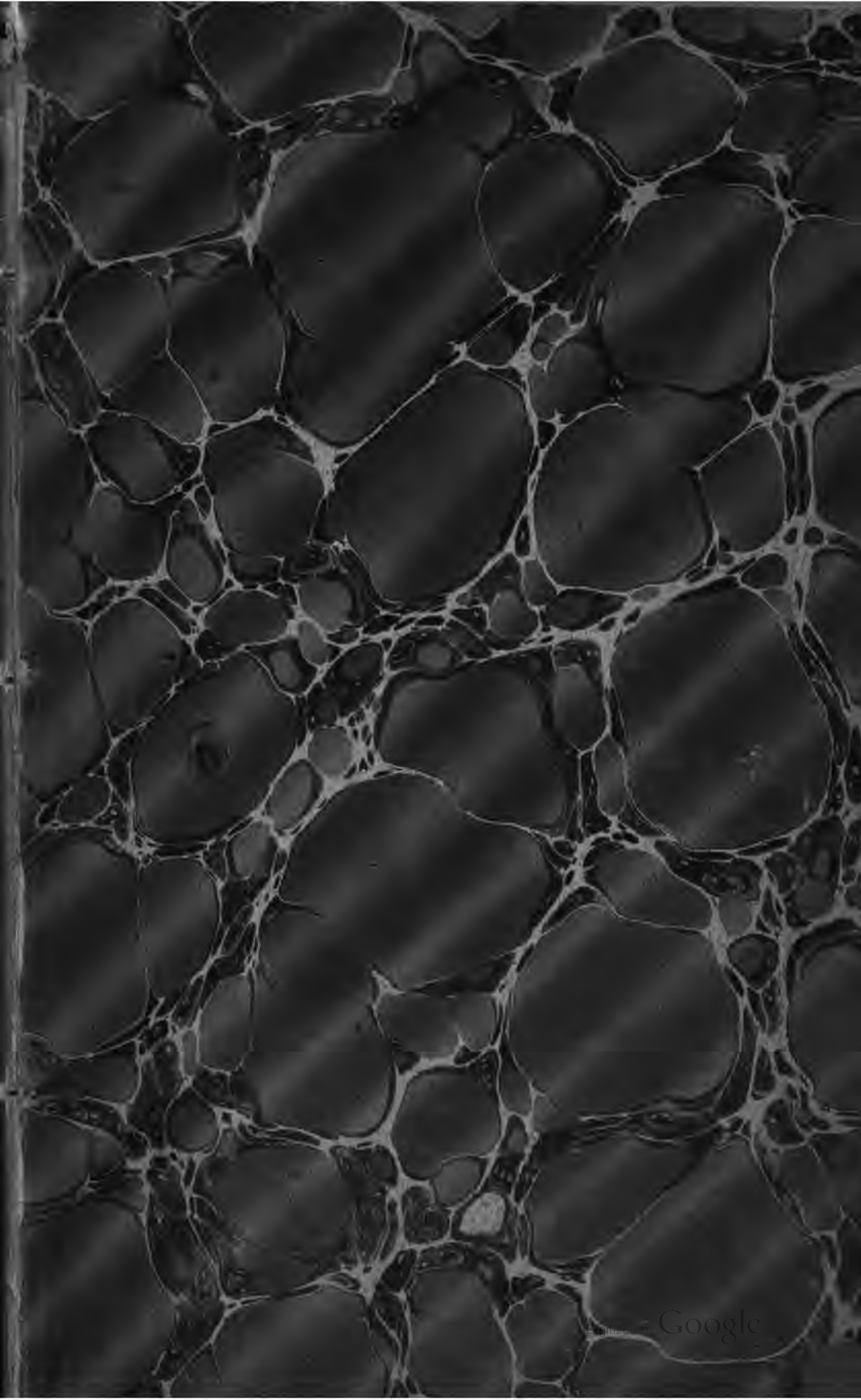




LA VIE

DE

SAINT BÉNÉZET

LA VIE

DE

SAINT BÉNÉZET

FONDATEUR DU PONT D'AVIGNON

TEXTE PROVENÇAL DU XIIIe SIÈCLE

ACCOMPAGNÉ

DES ACTES EN LATIN, D'UNE TRADUCTION FRANÇAISE
D'UNE INTRODUCTION, ET DE NOTES
HISTORIQUES, CRITIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES

Par l'Abbé J-H. ALBANÈS
DOCTEUR EN THÉOLOGIE



MARSEILLE
ETIENNE CAMOIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
1 Rue Canebière, 1

1876

INTRODUCTION

Les Actes de saint Bénézet sont un des plus curieux spécimens de la langue usitée en Provence, il y aura bientôt sept cents ans ; et sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, ils nous semblent avoir une importance plus qu'ordinaire. En effet, presque tous les textes qui nous ont été conservés de ces temps reculés, appartiennent à un langage artificiel, inventé par les Troubadours, et qui en réalité n'était parlé aucune part (1). Le peuple comprenait fort peu cette langue de convention, qui n'était pas la sienne, et il ne s'en servait pas. D'un autre côté, les fragments contenus dans un petit nombre de chartes antérieures à l'an 1200, sont trop peu nombreux, pour nous donner une idée suffisante de la vraie langue parlée par le peuple de Provence.

Voici au contraire un texte considérable, authentique, écrit tout exprès pour l'usage du peuple, et fait pour être compris de lui. Il nous montre d'une manière indubitable comment on parlait à Avignon à l'époque précitée; et lorsque nous aurons établi en peu de mots sa provenance, on n'aura

(1) Les poésies des troubadours ne sauraient donner une idée exacte du vieux langage marseillais. Elles sont écrites dans une langue artificielle et savante que l'on a appelée de nos jours *le provençal littéraire*, par opposition à la langue parlée, ou *provençal vulgaire*. Cette langue littérale et de pure convention avait été inventée pour l'agrément exclusif de la haute société féodale et chevaleresque... Elle n'était en réalité spécialement parlée et généralement comprise dans aucune ville, dans aucun centre quelconque de population. — Bory, citant Fauriel. *Cantinella de la Madeleine*, p. 8.

pas à craindre d'avoir affaire à une pièce de date récente, ou à un idiôme savant, et non populaire.

D'autre part, rien de plus dramatique que le récit contenu dans le document dont nous entreprenons la publication. La scène s'ouvre au moment précis où une éclipse de soleil obscurcissait le jour ; une voix inconnue se fait entendre au milieu de ce cataclysme, et un admirable dialogue s'établit entre un pauvre berger gardant son troupeau, et le maître de la nature, qui ordonne à cet enfant d'aller construire un pont à Avignon. L'apparition de l'ange, le passage du fleuve, la présentation à l'évêque, les menaces du Viguier et son ironique proposition, l'engagement pris par un enfant de porter une pierre que trente hommes n'auraient pû remuer, et l'exécution de cette promesse qui semblait irréalisable ; nous avons là une succession de faits, où l'intérêt va toujours croissant jusqu'au dénouement ; et le style clair, sobre, énergique du narrateur correspond parfaitement à la suite des idées. Aussi, pouvons-nous espérer que le curieux, aussi bien que l'homme de foi, trouvera quelque plaisir à parcourir les pages qui contiennent la merveilleuse histoire.

Composés primitivement en latin à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe, les Actes de saint Bénézet furent traduits en provençal à cette dernière époque, et cette version est demeurée inédite jusqu'à ce jour, malgré tous les motifs qui la recommandaient à l'attention du philologue et de l'historien. C'est une pièce unique dans son genre. Nous comprenons difficilement qu'elle n'ait pas tenté quelqu'un de ces doctes éditeurs qui ont publié tant de textes de notre vieille langue romano-provençale, et qui, mieux que nous, auraient sû mettre celui-ci dans tout son lustre, et lui auraient rendu toute sa valeur. Vraisemblablement, ils ont été détournés d'un semblable travail, par les quelques fragments dont ils ont pu avoir connaissance dans des ouvrages imprimés ; lesquels fragments, habillés à la moderne, et défigurés de toute manière, ne leur ont pas permis de soupçonner quelle perle précieuse était cachée sous cette rude écorce.

Dès l'année 1660, François Nouguier publia dans son

Histoire de l'Eglise d'Avignon (1) une partie de la vie de saint Bénézet en langue vulgaire, croyant satisfaire, dit-il, *la curiosité du lecteur*, en la donnant de la façon qu'elle est couchée dans le verbal manuscrit, dont l'original était dans la maison de ville. Hélas ! le texte fourni par lui est tellement fautif, qu'il est impossible d'y reconnaître l'original ; et l'on en sera peu surpris, si l'on veut considérer où en étaient alors les études de linguistique. Nouguier a imprimé, à peu de chose près, comme on parlait de son temps à Avignon ; pensant probablement que la langue n'avait pas changé depuis 500 ans, et que saint Bénézet avait dû parler de la même manière. Voici, comme échantillon de la leçon qu'il a adoptée, le commencement et la fin de son texte.

Lou Pont coumenset San Benezet, aysi quant si declara dentra aquest escrit. En aquel jour qu'ame lou soulel fou nuech, un enfas qu'avié nom Benezet, las fedas de sa mayré gardava en pasquié : a qui apartamen tres ves dit Jesus-Christ, Benezet, fizou mieou, aus la vos de Jesus-Christ. Et qui es tu, Senor, que mi parlés ? Ta vos ausy iou, may non te vesy... — Et fei Dieou mol de miracles en aquel jour, que per el, rendé lou veser, et los sourds fé ausi, los estropias fes anar, que sont dix-huit. Nous ne retrouvons pas là la langue de nos pères au moyen-âge ; c'est du provençal du XVIIe siècle.

La même chose a reparu de nos jours dans l'*Histoire de saint Bénézet,* par Augustin Canron (2). L'auteur qui savait que cette pièce a du prix, a tenu à en enrichir son livre, et il a eu raison en cela; mais il s'est contenté de reproduire Nouguier, avec toutes ses défectuosités, sans recourir aux documents conservés ailleurs, qui lui auraient fourni le vrai texte. Ce qui le prouve, c'est que, parlant d'un précieux parchemin des premières années du XIIIe siècle, gardé aux archives de la ville d'Avignon, et dont il est censé se servir, il dit qu'il est écrit *tout entier en langue provençale*, alors que cette charte ne contient que du latin, et pas un mot de provençal. Ajoutons toutefois que M. Canron n'a pas copié

(1) En Avignon, de l'imprimerie de George Bramereau. M.DC.LX, in-4°. — p. 56-59

(2) Carpentras, L. Devillario. (1854). — p. 135-139.

servilement Nouguier ; nous avons relevé dans sa version une centaine de variantes, qui pourtant ne sont pas prises dans les manuscrits. Il a même considérablement rajeuni les termes employés dans le récit (1); et si l'historien de l'Eglise d'Avignon nous avait servi du provençal du XVII• siècle, son successeur nous a presque donné du provençal d'aujourd'hui.

La vie romane de saint Bénézet est donc demeurée inédite, et va voir le jour pour la première fois; sans compter que les fragments si fâcheusement travestis n'en sont que la moindre portion. Les Actes de ce saint se composent en effet de trois parties distinctes, écrites, selon toutes les apparences à des époques diverses.

La première partie est l'histoire de sa vocation miraculeuse, de son voyage à Avignon, et du prodige par lequel commença la construction du Pont. Elle s'arrête là, subitement, et ne renferme aucun détail sur le reste de sa vie, ni sur sa mort. Elle se tait complètement sur la continuation de l'œuvre capitale du jeune berger; et si nous nous en tenions à elle, nous ignorerions s'il put la mener à terme, et si le Pont fut achevé. Ce silence ne peut s'expliquer plausiblement que d'une seule manière : c'est que la pièce a été écrite du vivant même du Saint, immédiatement après l'évènement qui frappa de stupeur ceux qui en furent les témoins, et qui eut au loin un grand retentissement, comme les chroniques du temps l'attestent. Telle est l'opinion des Bollandistes, qui la regardent comme une sorte d'exhortation destinée à être lue dans les églises, pour exciter les fidèles à coopérer par leurs aumônes à l'œuvre commencée. Il est certain que le dernier paragraphe qui commence par ces mots, *audistis fratres charissimi*, leur donne raison, et indique assez un discours adressé à une assemblée.

(1) Il a mis partout *doun* pour *donc*, — *noun* pour *non*, — *coumpagnoun* pour *compagnon*, — *rescontra* pour *rencontra*, — *soun bastoun* pour *son baston*, — *l'amour* pour *l'amor*, — *douna* pour *donna*, — *Viguier della citta* pour *Viguier de la villa*, — *San Petrou ni san Paoul* pour *san Petre ny san Paulo*, — *toutti vos aoutris* pour *tous vous autres*, etc. Rien de pareil ne se trouve ni dans Nouguier, ni dans les manuscrits.

Ce qui prouve encore que la composition de cette pièce doit être rapportée au temps où saint Bénézet était en vie, c'est qu'elle ne renferme pas un mot d'éloge pour le saint, pas une épithète laudative, rien qui trahisse l'admiration et la louange. On n'aurait pas écrit ainsi après sa mort ; et si ce n'eut été le besoin de ménager son humilité, supposé même qu'il ne l'eût pas expressément défendu, on aurait employé d'autres termes pour exprimer les choses merveilleuses que l'on racontait. L'auteur s'est borné à un simple récit littéral ; partout le saint est appelé *Benoit* tout court, jamais *saint* ou *bienheureux*, sauf une seule fois à l'avant-dernière phrase, où ce mot peut s'être glissé sous la plume d'un copiste. D'ailleurs, le dialogue du commencement, entre Dieu et S. Bénézet, a dû être recueilli sous sa dictée, puisqu'il n'y avait point eu de témoin ; et il est trop naïf et trop naturel pour pouvoir lui assigner une autre provenance.

Ce récit primitif, contemporain du Saint, fut complété, quelques années après sa mort, par une seconde partie renfermant les dépositions de quinze personnes qui avaient connu saint Bénézet, et qui racontèrent ce qu'elles savaient de lui, ce qu'elles avaient vu durant sa vie et après son trépas. Non moins curieuse que la première, celle-ci contient des faits qui ne sont connus que par elle ; et comme ce sont des témoins oculaires qui les rapportent, et que tous s'accordent à les attester, il est impossible de ne pas croire à leur témoignage. C'est un des plus anciens exemples des enquêtes juridiques qui ont lieu pour la canonisation des saints. Nous ignorons l'année précise où elle fut faite ; mais comme l'on n'y rencontre pas une parole qui dénote une époque de beaucoup postérieure à saint Bénézet, et que tous les témoins disent l'avoir connu vivant, quelque âge qu'on veuille leur donner au moment de leur déposition, on ne saurait contester que nous avons là un document datant du commencement du XIII[e] siécle. D'ailleurs, il existe encore à Avignon un manuscrit qui, de l'avis des connaisseurs, remonte à cette époque, et qui contient les deux pièces dont nous venons de parler. C'est un large parchemin, en forme de placard, sur lequel les compagnons de saint Bénézet se hâtèrent de faire transcrire les

Actes de leur fondateur, et qui a dû être exposé à la vue des fidèles dans la chapelle du Pont, ou dans un endroit voisin, pour provoquer la générosité des passants.

Plus tard, une troisième partie, faite aussi en forme d'affiche, fut ajoutée aux deux autres, dans le même but d'attirer des aumônes. On y lit la liste des indulgences accordées par le Saint-Siége et par les évêques, aux bienfaiteurs de l'œuvre du Pont, et des autres faveurs spirituelles auxquelles ils pouvaient participer. D'après les données historiques qu'on en peut tirer, c'est une pièce de la fin du XIII[e] siècle, avec une phrase finale, ajoutée peu après, pour mentionner la confirmation de tous ces priviléges par le pape Jean XXII.

Nous avons dit que les Actes de saint Bénézet ont été écrits en latin, et que le texte provençal que nous possédons est une traduction. Le fait est certain, bien que presque tous les auteurs s'y soient trompés jusqu'ici, et aient donné le provençal comme l'original. C'est ce qu'a fait le premier le père Théophile Raynaud (1), qui a même inventé un mot barbare pour désigner notre vieille langue vulgaire; il a été suivi par les Bollandistes, et généralement par ceux qui se sont occupés de ce sujet, jusqu'à celui qui a écrit la dernière histoire du saint. Seul à peu près, le marquis de Cambis-Velleron a su éviter une pareille erreur, et discerner, en fin connaisseur qu'il était, le texte primitif (2). Avec un peu d'attention, il eût été difficile, nous semble-t-il, de se méprendre sur ce point, puisque la question est tranchée explicitement par le document lui-même. Les Actes portent en effet à la fin ces paroles catégoriques, qui ne se trouvent pas dans le latin : « *Ceci est la traduction de la vie de saint Bénézet, et la traduction fut faite à la prière de frère Raymond Pegnère, frère et donat de l'œuvre du Pont.* (3) » Nous avons de la peine à concevoir qu'il ait pu y avoir deux

(1) Vernaculo primùm idiomate, hoc est Cossetanico, cujus tunc in urbe usus erat, tum latino. — S. *Joannes Benedictus*, p. 48.

(2) Ces Actes furent d'abord dressés en latin, et traduits ensuite en langue provençale, peu de temps après la mort de ce saint, arrivée le 14 avril 1184. — *Catal. raisonné des Mss. de M. de Cambis*, p. 35.

(3) Voir ci-dessous.

opinions sur une chose si évidente, et si clairement exprimée.

Si nous savions en quelle année vivait ce frère Raymond Pegnère, nous aurions par là même la date précise à laquelle remonte la version provençale faite par ses soins. A défaut de ce renseignement qui nous manque, nous ne croyons pas nous tromper en répétant avec M. de Cambis que ce fut peu de temps après la mort du Saint.

Plusieurs raisons nous autorisent à le dire. D'abord, l'archaïsme du langage, qui trahit une époque fort reculée. Beaucoup de mots sont entièrement latins, et n'ont pas encore reçu les inflexions qu'ils prirent dans le roman-provençal; tels sont : *bene*, *deus*, *diabolus*, *juseus*, etc. Et si, comme l'étude attentive des pièces qui la composent nous l'a fait constater, la vie de saint Bénézet fut écrite pour être lue au peuple, puis affichée publiquement à la vue de tous, il est évident qu'on eut besoin d'un texte provençal plus encore que d'un texte latin. Celui-ci pouvait être destiné aux pélerins étrangers, desquels la langue d'Oc n'était pas connue; mais il ne suffisait pas au but que l'on se proposait, ne pouvant être compris du plus grand nombre des habitants des contrées méridionales, c'est-à-dire, de ceux que leur voisinage attirait le plus fréquemment à Avignon, et qui parlaient exclusivement le provençal. De là, la nécessité d'une traduction faite pour eux. Le vieux parchemin qui servit d'affiche pour le latin, existe encore à Avignon ; nous n'avons pas retrouvé, il est vrai, celui qui remplit le même rôle pour la langue vulgaire; mais nous ne saurions douter de son existence.

On remarquera de plus, que nous n'avons en provençal que les deux premières parties des Actes; la version fut donc faite alors que la troisième n'existait point encore. Lorsque plus tard la liste des indulgences fut composée et affichée, elle ne fut pas traduite, comme l'avait été le reste; on se contenta d'ajouter, pour le peuple, une phrase finale, qui en contient le résumé : *la summa del perdon es per tota la semana*, etc. C'est donc à l'époque où les deux parties des actes latins furent réunies et affichées sur un placard, qu'il faut reporter la composition des actes provençaux, c'est-à-dire, au commencement du XIII[e] siècle.

La haute antiquité des deux vies de saint Bénézet, et la façon particulière dont elles furent composées, fournissent une réponse péremptoire aux assertions de ceux qui ne veulent voir dans les prodiges qui y sont racontés que *des amplifications rédigées par de jeunes moines* (1). Un auteur ordinairement plus circonspect a émis de singulières idées à ce sujet. Si on l'en croyait, tous les faits merveilleux qui ont illustré notre jeune berger, ne seraient que des *narrations dressées dans le sens figuré, et hyperboliquement écrites, suivant la manière des encomiastes du moyen-âge*. On sait très-bien, dit-il, *que les narrations des faits éclatants ont été composés dans cet esprit*. « On donnait ces « sortes de pièces à faire aux jeunes religieux, qui après les « avoir faites dans le dessein de relever ces faits autant « qu'il se pouvait, et leur donner tout le miraculeux dont « ces histoires étaient susceptibles, les récitaient ensuite « publiquement comme des déclamations, et après, on les « insérait parmi les monuments des monastères. » (2).

Ce qu'avance ici le naïf écrivain est le résultat d'un système de critique très-commode et demandant peu d'efforts ; on se débarrasse ainsi facilement de tout ce qu'on ne veut pas admettre, de tout ce qui contrarie des idées préconçues. Il suffit de dire : c'est une légende; et l'on se dispense de tout autre argument. Quoi qu'il en soit du système en général, dans le cas actuel il est tout simplement absurde et impossible. Il s'est écoulé trop peu de temps entre les évènements miraculeux qui donnèrent lieu à la fondation du pont d'Avignon et la composition du récit qui les a transmis à la postérité, pour qu'on ait pu recourir à des narrations hyperboliques, disons le mot qu'on évite de prononcer, à des inventions, où il n'y aurait eu rien de vrai, et où tout aurait été figuré, et arrangé avec artifice.

Pour qu'une pareille supposition fût admissible, il faudrait au moins qu'on eût attendu que les souvenirs se fussent effacés, que les témoins des faits eussent disparu. Ici au contraire, c'est au moment où la mémoire des choses

(1) Grégoire. Recherches hist. sur les congrégations des frères pontifes, p. 12.

(2) Histoire de saint Bénézet, par Magne Agricol, p. 29.

était toute fraîche, où tous ceux qui les avaient vues étaient encore là, c'est en ce moment que l'on aurait imaginé de raconter aux Avignonais le contraire de ce qui venait de se passer sous leurs yeux. On aurait entrepris de leur faire croire que leur pont venait d'être construit au milieu de prodiges inouïs, alors que tout se serait fait d'une manière naturelle, et sans le moindre miracle. En vérité, une telle assertion est dépourvue de raison. Si l'on avait tenté une semblable entreprise, il y aurait eu un cri général de réprobation de la part de tout un peuple, protestant contre une imposture trop palpable, et trop facile à démasquer.

Nous pourrions encore demander à l'auteur que nous avons cité, où il a aperçu ces jeunes moines à qui l'on aurait donné cette pièce à composer avec tout le merveilleux possible. Saint Bénézet n'avait point de moines avec lui; ce ne fut que plus tard que quelques compagnons se grouppèrent autour de sa personne, pour travailler à bâtir des ponts; et ils avaient trop à faire pour songer à inventer des légendes mensongères. Ils étaient du reste si peu lettrés, que quand ils voulurent avoir une traduction provençale du vieux document latin, il leur fallut recourir à une main étrangère. Comment auraient-ils pu composer l'original ?

Non, la légende de leur fondateur a été faite sans eux et avant eux; aucun moine n'y a mis la main. Un peuple entier, témoin d'un miracle éclatant, en a attesté la réalité ; et lorsque, après la mort du saint jeune homme, une enquête fut ouverte pour constater en détail ses actions et ses vertus, quinze témoins vinrent raconter les autres merveilles opérées par lui durant sa vie, ou obtenues par son intercession ; merveilles non moins étonnantes que celle qui avait signalé le commencement du Pont. Les noms de ces témoins se lisent ci-dessous, avec leurs dépositions ; vainement l'on chercherait, dans ce nombre, le nom de quelques religieux ; il n'y en a pas un seul. Voilà comment les Actes de saint Bénézet ont été composés.

D'ailleurs, on aurait tort d'oublier que la fondation du Pont d'Avignon n'est point un fait légendaire, mais un évènement historique, qui a été consigné, avec ses principales circonstances, dans plusieurs chroniques contemporaines, ou de très-peu postérieures.

Nous citons en première ligne la chronique d'Auxerre, la plus ancienne et la plus explicite de toutes. Elle fut écrite par Robert, chanoine de Saint-Marien d'Auxerre, de l'ordre des Prémontrés, qui la termina en l'an 1211, comme on peut s'en convaincre par la simple lecture. Un autre écrivain l'a continuée jusqu'en 1223, mais la fin de l'ouvrage n'appartient pas à l'auteur primitif, qui était déjà mort. C'est donc bien l'œuvre d'un contemporain, qui parle de faits arrivés de son temps, auxquels il n'avait aucun intérêt ; et son témoignage réunit toutes les garanties que l'on peut exiger d'un historien. Voici ce qu'il raconte, à l'année 1177.

« En cette même année, un jeune homme, nommé « Benoît, vint à Avignon, se disant envoyé de Dieu. pour « construire un pont sur le Rhône. On se moqua de lui, « parce qu'il n'avait pas les moyens d'accomplir ce qu'il « promettait ; et on ne croyait pas même que la chose fût « possible, vu la largeur et la profondeur du fleuve. Mais il « insista avec tant de conviction, et la volonté de Dieu se « manifesta d'une manière si évidente, que l'ouvrage si « difficile fut entrepris avec enthousiasme, et construit avec « des frais incroyables. Le saint jeune homme parcourut « les diverses provinces, et recueillit, pour son œuvre, « d'innombrables aumônes. On raconte qu'il a opéré plu- « sieurs miracles. » (1)

Que l'on compare les Actes de saint Bénézet avec ce récit, fait par un homme qui vivait au moment où s'accomplissaient les évènements qu'il a relatés, et l'on trouvera entre les deux documents la conformité la plus frappante. D'un

(1) Ipso anno urbem Avenionem adolescens, nomine Benedictus, advenit, dicens se à Domino missum, ut ibi super Rhodanum pontem construeret. Derisus est ille, cum illi nec sumptus ad opus ; et operi complendo spem demeret fluminis magnitudo, et profunditas tam vasti, et latitudo tam diffusi. Ille tamen institit prædicando ; nec multo post, divino nutu incitati cives certatim aggressi sunt opus jam dictum, licet supra modum difficile, incredibiliter sumptuosum. Ad quod peragendum, sanctæ admodum vitæ juvenis, per multas diù provincias, ex fidelium elemosynis, infinitas aggregavit expensas. Quem ferunt etiam nonnullis claruisse miraculis. — *Recueil des historiens des Gaules tom. 12, p. 298. Chronicon Antissiodorense.*

côté l'on a une narration détaillée ; de l'autre, un résumé concis ; et entre les deux, on ne pourrait pas signaler la moindre contradiction.

Les mêmes faits se retrouvent dans la chronique de Saint-Martin de Limoges, dont l'auteur est Pierre Coral, abbé de ladite église. On y lit que : « En 1177, un jeune homme, du « nom de Benoît se mit à dire que Dieu lui avait ordonné « de construire un pont sur le Rhône. Ceux qui l'entendi- « rent commencèrent par se moquer de lui ; mais bientôt « ils mirent eux-mêmes la main à l'œuvre. » (1)

Bien que cette chronique ne se termine qu'en 1275, il est certain que le passage que nous venons de rapporter a été écrit avant 1250. En effet, Vincent de Beauvais qui achevait son *Miroir Historial* à cette dernière date, la huitième année du pape Innocent IV, y raconte en des termes identiques, que: « En 1177, un jeune homme, nommé Benoit, fit connaître « que Dieu lui avait révélé qu'il devait construire un pont « sur le Rhône. Ceux à qui il parlait se moquèrent de lui ; « mais peu après il commencèrent eux-mêmes à bâtir le « pont à grands frais. » (2) Soit que Vincent de Beauvais ait emprunté ces paroles à la chronique de Limoges, soit, ce que nous croyons plus probable, que celle-ci ait puisé dans l'ouvrage du célèbre historien, il n'en demeure pas moins acquis, vu la ressemblance des textes, que nous avons là un témoignage antérieur au milieu du XIIIe siècle.

Vers la même époque, Martin le Polonais, mort en 1278, écrivait son histoire, et y insérait, à l'année 1177, la fondation du pont de saint Bénézet, dont il dit avoir lu lui-même la date, en passant à Avignon. « Cette année-là, on com- « mença à bâtir le pont d'Avignon sur le Rhône ; j'y ai vu « moi-même gravée sur la pierre, sur la porte de la cha-

(1) Anno Domini 1177, Benedictus adolescens dixit à Deo sibi revelatum quod super Rhodanum pontem (Avenione) construat. Et cùm ab audientibus derideretur, ipsi derisores inchoant sumptuosum. — *Recueil des Hist. tom.* 12, *p.* 455, *Chronicon s. Martini Lemovicensis.*

(2) Anno 1177, Benedictus adolescens refert à Deo sibi fore revelatum, ut pontem construat super Rhodanum. Et cum ab audientibus derideretur, non multo post, ipsi derisores pontem inchoant sumptuosissimum. — *Vinc. Bellov. Specul. hist. lib.* 29, *cap.* 21.

« pelle du pont, l'inscription suivante : L'AN 1177, UN ENFANT « NOMMÉ BENOIT, A COMMENCÉ CE PONT. » (1)

La chronique de Tours qui est du même siècle, et que l'on doit à un chanoine de Saint-Martin, a enregistré également le fait merveilleux, avec ses principaux détails. « En 1177, « la vingt-cinquième année de Frédéric, la quarantième « de saint Louis, il vint à Avignon, un jeune homme, appelé « Benoît, disant que Dieu l'envoyait pour bâtir un pont sur « le Rhône. On le tourna en dérision, parce qu'il était sans « argent, et qu'on le croyait dans l'impossibilité de faire « ce qu'il disait. Mais le peuple ayant compris la volonté « divine, entreprit le pont et l'acheva en peu de temps. » (2)

Enfin, un sixième chroniqueur, bien connu du monde savant, Guillaume de Nangis, qui vivait sous saint Louis, a mentionné à son tour saint Bénézet, sa mission et son œuvre. « En 1177, il y eut une éclipse de soleil, le 13 sep- « tembre, à midi. Et l'on vit arriver à Avignon un jeune « homme, nommé Benoît, qui se dit envoyé par le Seigneur, « pour construire un pont sur le fleuve du Rhône. On le « tourna en ridicule, vu qu'il n'avait pas les ressources « nécessaires, et parce que, à cause de la grandeur du « fleuve, personne ne croyait que cela pût se faire. Mais le « peuple fut décidé par l'intervention divine à l'entreprendre « et à l'achever en peu de temps. » (3)

(1) Anno Domini 1177, ceptus est edificari pons Avenione super Rhodanum ; in quo hæc dicta vidi sculpta lapidi, super limen sacelli ejusdem pontis : Anno 1177, pontem puer incepit Benedictus. — *Theoph. Rayn. S. Ioannes Bened. p.* 49.

(2) Anno Domini 1177, et Frederici 25, et Ludovici regis 40, venit apud Avenionem adolescens, nomine Benedictus, dicens se à Domino missum, ut pontem super Rhodanum construeret. Qui derisus est, cùm sumptus non haberet, et cùm præ magnitudine fluminis, nullus crederet hoc facturum. Sed populi ab eo nutu divino commoniti, illud opus citiùs perfecerunt. — *Recueil des Hist. tom.* 12, *p.* 477. *Chronicon Turonense.*

(3) 1177. Eclipsis solis facta est idibus septembris, horâ diei sextâ... Venit apud urbem Avenionem quidam adolescens, nomine Benedictus, dicens se à Domino missum, ut pontem super fluvium Rhodani construeret. Qui derisus, cùm sumptus non haberet, fuit, et quia præ magnitudine fluminis, nullus credebat hoc posse fieri. Sed facturi à Deo nutu divino sunt commoti, ut illud opus citiùs explerent. — *Recueil des Hist. t.* 20, *pag.* 759. *Guillelmi de Nangis Chronicon.*

Voilà six historiens du commencement et du milieu du XIIIe siècle, qui racontent d'une façon identique, la fondation du pont d'Avignon. Nous avons cité leurs paroles tout au long, pour que l'on pût voir avec évidence, comment leurs témoignages concordent. Il en résulte, suivant les règles de la critique la plus rigoureuse, que l'entreprise de saint Bénézet est du domaine de l'histoire, et non de celui de la légende. Il en résulte encore que les Actes de saint Bénézet, dont toutes les données essentielles se retrouvent dans six chroniques bien authentiques, reçoivent de cet accord inattendu de nouvelles preuves d'authenticité et de véracité.

On n'y lit pas en termes exprès, si l'on veut, que le saint, pour commencer son œuvre, ait porté une énorme pierre, que plusieurs hommes n'auraient pû remuer ; mais on y lit, qu'aprés s'être moqué de lui, le peuple changea d'idée et crut à sa mission, en voyant la volonté de Dieu, ou l'intervention divine, NUTU DIVINO. Par quel moyen la volonté de Dieu se fit-elle connaître, de manière à modifier radicalement les dispositions d'un peuple d'abord incrédule? Si les chroniques ne le disent pas, elles le laissent entendre, et les Actes le racontent. Ceux qui ne veulent tenir aucun compte des Actes, par haine du surnaturel, n'ont plus, dans le récit des historiens que nous avons cités, qu'une énigme inexplicable. Dès lors, l'œuvre accomplie par saint Bénézet, n'en devient que plus extraordinaire, et le concours des populations à une entreprise jugée par elles impossible n'a plus de raison d'être. Les Actes sont donc le complément nécessaire des chroniques, et celles-ci ne sont qu'un fidèle et rapide abrégé des premiers. Le système de ceux qui voudraient n'y voir qu'une pure légende, une narration hyperbolique, composée par des moines, longtemps après l'évènement, est fausse de tout point, et sans l'ombre de fondement.

Pour compléter cette introduction, il nous semble à propos d'indiquer ici les ouvrages qui ont été publiés sur saint Bénézet, et sur les Frères Pontifes, ou faiseurs de ponts, qui continuèrent son œuvre. Ces notes bibliographiques, ramassées de divers côtés, pourront n'être pas sans intérêt.

Nous ne connaissons personne qui ait traité ce sujet avant le P. Théophile Raynaud, qui fit paraître en 1643 un

volume sous le titre suivant : *S. Benedictvs Pastor ; et Pontifex Avenione. Descriptus à R. P. Theophilo Raynavdo, Societatis Iesv Theologo... — Avenione, Ex typographia Iacobi Bramereav. M.DC.XLIII* (1). C'est un livre remarquable pour l'époque où il fut composé, et qui conserve sa valeur. On y trouve de la bonne critique, beaucoup de recherches et de documents : c'est encore, avec l'article des *Acta Sanctorum*, ce que nous avons de meilleur à ce sujet. Disons toutefois que l'auteur s'est trompé, en donnant à saint Bénézet le prénom de *Jean*, et en prolongeant sa vie jusque vers l'an 1190. Ce prénom appartient à un prieur du pont, nommé Jean Benoît, qui ne doit pas être confondu avec le saint fondateur, auquel il succéda. C'est par erreur qu'on l'a donné au jeune berger ; et cette méprise a occasionné une erreur nouvelle, par rapport à l'année de sa mort. Il n'est pas douteux que saint Bénézet soit mort en 1184, comme nous le prouverons.

L'ouvrage du P. Raynaud a eu une seconde édition en 1665, dans le tome VIII de ses œuvres complètes, qui parut à Lyon, cette année-là. (2) Le titre diffère un peu du précédent : *S. Ioannes Benedictus Pastor et Pontifex Avenione, an etiam Lugduni : Lucubratio R. P. Theophili Raynaudi è Soc. Iesu. Ex qua diiudicari potest, An S. Ioannes Benedictus, longa Lugduni commoratione, et pontis inibi super Rhodanum impositione, continenterque adjuncti Xenodochii structura, (ut Paradinus, et eum excribens Quercetanus voluerunt) inter Sanctos Lugdunenses recenseri merito possit.* La raison de cette modification du titre se trouve dans la composition de ce volume, qui contient divers opuscules concernant la ville de Lyon. On a voulu faire ressortir ce que la vie de saint Bénézet contenait de spécial sous le même rapport. C'est du reste le même texte que dans l'édition de 1643,

(1) In-8° de 9 ff. 51 et 159 pp. Le P. Lelong (Bibl. hist. de la France, t. I, p. 278) a donné de cet ouvrage un titre complètement erroné. Il a pris le titre de la 2e édition, que nous indiquons ci-dessus, l'a reproduit plus ou moins bien, et l'a complété par ces mots : *Avenione*, 1643, *in-8°*; ce qui ne peut convenir à un ouvrage publié à *Lyon*, 1665, *in-folio*. Quand à la vraie édition d'Avignon, le titre qu'il donne n'est pas le sien.

(2) In-f°, pp. 135-184.

avec un ajout de trois colonnes, pour justifier le titre de l'ouvrage contre les *tricheries* d'un critique. (1)

Peu de temps après, la vie de saint Bénézet parut en français, sous le titre suivant, que nous reproduisons tel que nous l'avons trouvé en plusieurs endroits : *La vie et les miracles de saint Bénézet fondateur du pont d'Avignon, et des religieux du pont, par Disambec. — Avignon, M. Mallard*, 1670, *in*-12. — Le nom Disambec est un pseudonyme, ou plutôt un anagramme assez transparent, dans lequel on retrouve facilement le vrai nom de l'auteur, Richard Joseph *de Cambis*, sieur de Fargues. N'ayant jamais vu ce livre, nons ne pouvons l'apprécier ; mais nous savons par les Bollandistes, que l'écrivain y avait introduit plusieurs inexactitudes, qu'il fut le premier à signaler aux doctes religieux, en leur fournissant les documents nécessaires pour les éviter. Il s'agissait entre autres, d'un prétendu voyage de saint Bénézet à Rome, de la construction du pont et de l'hôpital de Lyon, attibuée au saint, et de la prolongation de sa vie jusqu'à la fin du XIIe siècle : autant de choses controuvées. Cet ouvrage fut publié à l'occasion de la première translation des reliques du saint, qui furent transportées en 1670, de la chapelle du Pont à l'église de l'hôpital du Pont, située dans l'enceinte de la ville.

Ce même évènement donna naissance à une autre publication sur le même sujet : *La vie de saint Bénézet, miraculeux auteur du pont d'Avignon, et la translation de son corps trouvé tout entier en* 1670, 475 *ans après sa mort. — Avignon, Chastel*, 1670, *in*-4°. — Le bibliographe à qui nous devons ce titre, que nous ne connaissons que par lui, (2) nous apprend que cet ouvrage est écrit en vers et accompagné d'une estampe. Nous ne pouvons en dire davantage.

Une seconde translation des reliques de saint Bénézet, plus solennelle que l'autre, ayant eu lieu en 1674, donna occasion, comme la première, à la composition de deux

(1) *Tricator contra titulum opellæ de sancto Ioanne Benedicto otiosæ cavillationis convictus.*

(2) Bibliographie provençale par Z. Bonnet, curé de Saint-Zacharie. M S.

ouvrages en l'honneur du saint. Voici le titre du premier : *Pastor illustris. Seu miraculosa constructio pontis Avenionensis, facta à sancto Benedicto Pastore. Cum solemni translatione reliquiarum prædicti sancti facta intra Vrbem in ecclesia Patrum Celestinorum hoc anno* 1674 *die* 26 *Martii*. — C'est la troisième partie d'un livre intitulé : VIRGILIUS CHRISTIANUS... *A rev. Patre Raymundo Avenionensi Capucino, Exprovinciali Provinciæ S. Ludovici. — Avenione, apud Antonium Duperier, M.DC.LXXIV. in*-12.— Tout le volume est composé de centons empruntés, pour la plupart, à Virgile. Pour ce qui concerne saint Bénézet, il y a là 700 hexamètres, dont quelques-uns proviennent d'Ovide, de Lucain, d'Horace. En pêchant un peu partout, l'auteur a pu raconter en vers virgiliens l'histoire de saint Bénézet. Mais quels pastiches ! Au début, c'est le *Formosi pecoris custos, formosior ipse ;* puis un souvenir de Tityre, *patulæ recubans sub tegmine fagi, Sylvestrem tenui musam meditatur avenâ ;* puis une reminiscence de Polyphème, *Solamenque mali de collo fistula pendet*. Quand il faut passer le fleuve, Caron fournit le portrait du bâtelier, *Cui plurima mento Canities inculta jacet*, etc. Quand saint Bénézet arrive à Avignon, nous avons la description de la ville de Carthage, *Miratur molem juvenis*, etc. (Enéid. I.)

L'autre ouvrage suivit celui-ci, à un an d'intervalle : *La vie de saint Benoist, fondatevr du Pont d'Avignon. Vvlgairement dit S. Benezet.. par le sieur E. S(eytres) des Preaux D. B. A.— A Avignon, chez Antoine Duperier. M.DC.LXXV* (1). L'auteur appartenait à l'ordre des Célestins, dans l'église desquels les reliques du saint furent déposées. Il proteste que cette vie lui a été arrachée des mains, comme par force. Il s'excuse de ne pas reproduire les Actes latins et *en vieil catalan, qui était en ce temps-là le langage d'Avignon*, sur ce que les Jésuites venaient de les insérer dans les vies des saints de Bollandus.

En effet, la même année 1675 avait vû paraître le second

(1) In-12 de 23 ff. non ch., 217 pp. et une gravure. Le P. Lelong a encore rapporté inexactement le titre de ce livre. Il en est de même pour celui de P. J. de Haitze, qui va suivre. Il est évident qu'il n'avait pas vu ces ouvrages.

volume d'avril des *Acta Sanctorum*, dans lequel, au quatorzième jour du dit mois, figure saint Bénézet, avec ses Actes déclarés authentiques, et une dissertation magistrale sur les divers points de sa vie, par le célèbre Daniel Papebrock. Nous n'avons pas besoin de signaler l'importance du travail dû à un tel homme ; et précisément à cause de cette importance, nous prendrons soin, dans nos notes, de corriger les quelques défectuosités qui s'y sont glissées, pour que le lecteur ne soit pas influencé par l'autorité du savant jésuite.

Le XVIIIe siècle ne fournit à notre bibliographie qu'un seul article que voici :

Histoire de S. Benezet, entrepreneur du pont d'Avignon. Contenant celle de l'Ordre des Religieux Pontifes, par Magne Agricol.— A Aix, chez la Veuve de Charles David, et Joseph David. s. d. (La dédicace est datée de 1708.) (1). — Magne Agricol est un nom d'emprunt, sous lequel s'est caché Pierre Joseph de Haitze, auteur d'un grand nombre d'opuscules sur des sujets provençaux. Nous dirons tout de suite que le fécond écrivain a été bien mal inspiré en composant cet ouvrage; car lui, qui d'ordinaire se montre le défenseur fidèle des traditions de son pays, les a ici abandonnées complètement, pour s'attacher à des rêveries. Son livre n'est qu'un roman, dont toutes les parties sont en contradiction avec la vérité. Nous y trouvons que saint Bénézet était un vieillard réduit par *son grand âge* à *se soutenir avec un bâton ;* natif de Mirat, en Provence, il était depuis 12 ans *Commandeur* de Bompas ; *le zèle pour l'avancement de son Institut* le fit aller à Avignon ; il proposa son projet, auquel *les esprits forts* s'opposèrent ; mais le peuple *fit passer la chose en délibération publique.* On prépara une caisse (de béton, probablement) *pour servir de pierre fondamentale ;* Bénézet, avec ses religieux *expérimentés en pareils ouvrages*, dirigeant les ouvriers, on *fit couler la caisse avec tant d'adresse*, que tout le monde crut à un miracle.

Il est inutile de dire que l'on ne trouve aucune part rien de semblable à ce qu'on nous raconte là. Quel dommage

(1) In-12, 168 pp.

que toutes ces belles choses n'aient laissé aucune trace ni dans la tradition, ni dans les chartes, ni dans les chroniques ! Ce sont de pures assertions qui n'ont aucun fondement quelconque, et qui ne reposent que sur l'imagination de l'auteur. Il n'est point étonnant qu'après cela, il ait assuré imperturbablement qu'*alors la construction des ponts étuit la dévotion à la mode, et pour ainsi dire dominante !!* On croit rêver en lisant une pareille affirmation pour l'époque qui a précédé la fondation du Pont d'Avignon, lequel a devancé les autres. L'ouvrage de P. J. de Haitze n'a aucune valeur historique, mais c'est une rareté bibliographique.

Nous devons mentionner maintenant une gravure de saint Bénézet qui a presque l'importance d'un livre. Elle est du format in-folio, signée au bas *Lud. Dauid fecit*, et paraît dater de la dernière moitié du XVIIe siècle (1). Elle nous fait voir au milieu, comme sujet principal, le jeune berger, avec son chien et ses brebis ; il fléchit le genou, au moment où il entend une voix du ciel qui l'appelle. Tout à l'entour, l'artiste a disposé douze médaillons représentant les divers traits de la vie du saint, numerotés II à XIII, dans l'ordre suivant : 2. Saint Bénézet devant l'évêque d'Avignon. — 3. Le gouverneur de la ville lui offre une énorme pierre. — 4. Saint Bénézet porte la pierre. — 5. Il la place dans le fleuve. — 6. Il guérit les muets, les sourds et les aveugles. — 7. Il convertit l'eau en vin. — 8. Miracle du joueur de la Porte-Ferruce. — 9. Voyage à Rome et à Lyon. — 10. Le démon lance contre lui une grosse pierre. — 11. Institution des Frères du Pont. — 12. Mort de saint Bénézet, sa sépulture dans la chapelle du Pont. — 13. Miracles opérés à son tombeau. Comme on le voit, il y a là tout l'ensemble de la vie du saint, et pour ceux qui ne savaient pas lire, la gravure remplaçait utilement le livre. Deux médaillons plus grands que les autres occupent la partie inférieure, et représentent d'un côté l'ancien Avignon, de l'autre, la ville moderne, avec son agrandissement.

(1) Louis David a gravé et signé de son nom, en 1696 la carte du Comtat-Venaissin, et en 1700 le portrait de Paul Cadecombe. V. Barjavel, Dict. hist. art. *Bonfa* et *Cadecombe*.

Notre bibliographie ne serait point complète, si nous n'y ajoutions les publications que notre siècle a vu paraître sur ce sujet, bien que nous n'ayons pas à leur égard la liberté d'appréciation dont nous avons pu user jusqu'à présent. Les voici, rangées selon l'ordre chronologique.

Recherches historiques sur les congrégations hospitalières des frères Pontifes, ou constructeurs de ponts; par M. Grégoire, ancien évêque de Blois, etc., etc. — Paris, chez Baudouin frères, 1818 (1).

Mandement de Mgr l'archevêque d'Avignon (Mgr Debelay,) pour la translation des reliques de saint Bénézet et du bienheureux Pierre de Luxembourg. — Avignon, Aubanel frères. 1853 (2).

Histoire de saint Bénézet berger et des frères de l'œuvre du pont d'Avignon, composée sur des documents authentiques, par Augustin Canron. — Carpentras, L. Devillario. s. d. (La préface est datée du 8 décembre 1854.) (3).

Le Miracle du pont d'Avignon. — Panégyrique de saint Bénézet, prêché le 5 juillet 1863, dans l'église paroissiale de Saint-Didier, par M. l'abbé Moutonnet, curé de cette paroisse, à l'occasion du Triduum en l'honneur de saint Bénézet et du bienheureux Pierre de Luxembourg, célébré le 3, 4 et 5 juillet. — Avignon, Seguin aîné. 1863 (4).

Les Constructeurs de ponts au moyen âge, récits légendaires ou historiques, par M. Bruguier-Roure. Paris. Dumoulin (1875) (5).

On trouve encore, dans divers recueils, les travaux suivants concernant saint Bénézet :

Notice sur une inscription qu'on voit à la Chapelle de la Magdeleine..., près du bac de Mirabeau, suivie d'un aperçu historique sur les Frères Pontifes. Par M. Castellan, professeur en l'université d'Aix (1816) (6).

(1) In-8°, 64 pp.
(2) In-4°, 11 pp. La translation eut lieu le 1er janvier 1854.
(3) In-12. 188 pp., et une lithographie.
(4) In-8°, 12 pp.
(5) In-8°, 65 pp., 5 planches.
(6) *Mémoires de l'Académie d'Aix*, tome II, p. 153-165.

Notice iconographique sur saint Bénézet et les frères Pontifes, par M. l'abbé André (1855) (1).

Saint Bénézet, berger et fondateur de la Congrégation des frères pontifes d'Avignon, par l'abbé Truchet, curé de Saint-Jean-d'Arves, diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne (1867) (2). — L'auteur de cette notice fait naître saint Bénézet à Hermillon, en Maurienne, contre toute vraisemblance, et malgré la tradition constante d'Avignon. Il allègue comme preuve, la tradition d'Hermillon, où l'on montre l'emplacement de la maison de ses parents. L'argument est peu concluant; on montre aussi à Puymoisson (Basses-Alpes) la maison où est né, dit-on, le fameux Guillaume Durand, évêque de Mende, qui pourtant est né bien certainement dans le Languedoc.

Enfin, il nous est impossible de ne pas mentionner un article publié, en 1873, dans les *Analecta juris pontificii*. L'auteur a cru avoir découvert, dans les papiers de Baluze, la légende authentique de saint Bénézet que les Bollandistes n'auraient pas connue, et à laquelle ils ont substitué, dit-il, des actes interpolés. C'est une bulle d'Innocent IV, déjà mentionnée dans Guillaume Paradin, et dont le texte aurait échappé jusqu'à ce jour à toutes les recherches. Elle voit le jour pour la première fois dans le recueil périodique précité, qui semble y attacher un grand prix.

Or, la vérité est : 1° Que dans le texte produit, il n'y a aucune apparence de bulle; c'est un récit informe qui ne ressemble en rien à un diplôme pontifical : aucune des formules usitées dans ces sortes d'actes ne s'y retrouve, et il est difficile de comprendre à quel titre on a pu appeler cela une bulle. — 2° Ce document est rempli d'anachronismes ; il suffit de le lire pour s'en apercevoir, et nous croirions perdre notre temps en les relevant l'un après l'autre. Il en est de même de l'article qui l'accompagne ; les anachronismes y abondent; et l'on a bien raison de se demander com-

(1) *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, tome III, p. 368.

(2) *Histoire hagiologique du diocèse de Maurienne*. Chambéry. Impr de P. Puthod. 1867. in-8°, pp. 251-289.

ment la plume d'un avignonnais a pu laisser échapper tout cela. Toute discussion serait ici superflue : la pièce est apocryphe. Elle ne sert qu'à faire ressortir davantage l'authenicité des antiques et vénérables actes de saint Bénézet, dont voici le texte.



I

ANNO GRATIE (I) MILLENO CENTENO LXXVII. PONTEM PUER INCEPIT BENEDICTUS, SICUT DECLARANT INFRA QUÆ SCRIPTA VIDENTUR. (II)

In die quandò sol eclipsim passus est, quidam puer, Benedictus nomine, oves matris suæ regebat in pascuis. Cui apertè Jesus dixit tribus vicibus: « Benedicte (III), fili mi, « audi vocem Jesu Christi. » — « Quis es tu, Domine, qui « mihi loqueris? Vocem tuam audio, sed te videre nequeo. » « — Audi ergò, Benedicte, et noli tu expavescere : Ego sum « Jesus Christus, qui solo verbo creavi cœlum et terram, « mare, et omnia quæ in eis sunt. » — « Domine, quid vis « ut faciam ? » — « Ego volo ut dimittas oves matris tuæ, « quas custodis; quia es facturus mihi pontem super Rho- « danum fluvium. » — « Domine, Rhodanum nescio, nec « oves matris meæ relinquere audeo. » — « Nonne dixi « tibi ut crederes ? Veni ergò audaciter, quia faciam tibi « regere oves tuas; et dabo tibi socium qui conducet te « usquè ad Rhodanum. » — « Domine, nihil habeo præter « tres obolos ; et quomodò faciam pontem super Rhoda- « num ? » — « Benè, sicut ego docebo te. »

I

ANNO DOMINI (A) MILLESIMO CENTESIMO SEPTUAGESIMO SEPTIMO, LO PONT COMENCET SANT BENEZETZ (B) ENAISI QUANT SI DECLARA DINFRA AQUEST ESCRICH.

En aquel jorn qu'am lo soleilh fon jorn nueich, uns enfans que avia nom Benezet, las fedas de sa maire gardava en pasquier. Cui appartament dis Jhesu Crist, tres ves : « Benezet, fil mieu, aus la « vos de Jhesu Crist. » — « Qui yes tu, senher, « que mi parlas ? Ta vos ausi jeu, mas non ti vei. » — « Ausas doncs, Benezet, et non aias paor. Jeu « soi Jhesu Crist, qui sol am la paraula ai creat cel « et terra, et la mar, et totas las causas que y son. » — « Senher, que vols que fassa ? » — « Jeu vole « que tu laisses las fedas que gardas, quar tu mi « faras un pont sus lo flumi de Rose. » — « Senher, « lo Rose non sai, ni las fedas de ma maire non « ausi laissar. » — « Non t'ai dich que cresas ? « Veni donc ardiment, que jeu te farai regir las « fedas tievas ; et darai ti companhon, que te con- « durra entro a Rose. » — « Senher, jeu non ai mais « tres meales (C) ; et com farai pont sobre Rose ? » — « Bene, enaisi quant jeu t'ensenharai. »

Abiit ergò Benedictus, fuit obediens voci Jesu Christi, quam audiebat, sed eum videre minimè poterat. Et obvius ei fuit angelus in specie peregrini, baculum et peram deferens, qui taliter eum allocutus est : « Vade post me securus, « et ego perducam te usquè ad illum locum in quo pon« tem Jesu Christo facturus es ; et ostendam tibi qualiter « facias. »

Modò sunt ad ripam fluvii. Videns autem Benedictus fluvii magnitudinem, timore percussus, ait, nullo modo se ibi pontem posse facere. Cui angelus dixit: « Noli timere, quia « Spiritus Sanctus est in te ; et vide navem in quâ trans« gressurus es ; et vade in civitatem Avinionis, et ostende « te Episcopo et populo ejus. » Hiis dictis, evanuit ab oculis ejus angelus.

Tunc abiit Benedictus puer ad navem, et deprecatus est navigantem (IV) ut amore Dei (et) Beatæ Mariæ transmearet ipsum usque ad civitatem, quia habebat aliquid deliberare. Cui respondit nauta, qui erat Judæus : « Si tu vis transire, « dabis mihi tres nummos, sicuti omnes alii faciunt. » Benedictus iterùm rogavit ut amore Dei et Beatæ Mariæ transiret illum ultrà. Cui Judæus : « Nihil mihi de tuâ « Mariâ, quia nullam potestatem habet neque in cœlo, « neque in terrâ. Magis volo tres nummos, quam amorem « tuæ Mariæ ; quia plures sunt Mariæ. » Audiens Benedictus, dedit ei tres obolos quos habebat. Judæus verò videns non posse ampliùs extorquere, accepit eos, et transvexit illum.

Benedictus verò ingrediens civitatem Avinionis, invenit

Adoncs s'en anet Benezetz, et fon obesentz a la vos de Jhesu Crist, que ausia, mais non lo vesia. Et pueis va encontrar l'angel, en forma de peregrin, portant son baston et s'esporta, que li va dire : « Vai apres a mi segur, et jeu t'enviaray entro al « luoc on tu faras lo pont de Jhesu Crist ; et « monstrarai ti com tu faras. »

Aras son a la riva del flum. Vesent Benezetz lo flum gran, de gran paor va si ferir et va dire : « En « naguna maniera pueic aisi far pont. » Et va li dire l'angels : « Non aias temor, car lo Sant Esperit es « en tu ; et regarda on debes passar ; et vai en la « ciutat Avinhon ; et monstra ti a l'evesque, et al « pobol sieu. » Ditz aiso, va avalir l'angels devant sos ueilhs.

Adoncs s'en va Benezetz a la nau, et va pregar al nauchier, por amor de Dieu et de nostra dona santa Maria, que lo passes a la ciutat, quar a far y avia. Va li respondere lo nauchiers que era Jusieus : « Si vols passar, tu mi daras tres deniers, tant quant « fan li autre (D). » Benezetz va lo pregar autra ves, per amor de Dieu et de nostra dona santa Maria, que lo passes outra. Vesent lo Juseus, dis li : « Non ai ren a far de ta Maria, car ela non a « poder ni en cel ni en terra. Mais vole tres deniers « que ta Maria, car pron son de Marias. » Ausent aiso Benezetz, va li donar tres meales que avia. Lo Juseus vi que plus non podia aver, pres las tres meales, et passet lo.

Benezetz intrant en la ciutat Avinhon, va trobar

Episcopum sermocinantem populum suum. Quibus voce magnâ ait: « Audite et intelligite me, quia Jesus Christus « misit me ad vos, hâc de causâ ut faciam pontem super « Rhodanum. » Episcopus audiens vocem illius, et respiciens personam ipsius, causâ derisionis, misit eum ad præpositum villæ (V), ut excoriaret eum, vel abscinderet sib pedes et manus (VI), quia pessimus et gladiator erat. Audiens tamen illum Benedictus pacificè loquitur : « Dominus meus « Jesus Christus misit me in hanc civitatem, ut faciam pon- « tem super Rhodanum. » — Cui præpositus dixit : « Tu, cum « tam vilis persona sis, et nihil habens, dicis te facere « pontem, ubi Deus, nec Petrus, nec Paulus, nec etiam « Charelus (VII), nec alter, potuit facere, nec mirum est? « Tamen, quia scio pontem fieri ex lapidibus et calce, dabo « tibi unum lapidem quem habeo in palatio meo; et si tu « potes vere movere, et portare, credo quod tu pontem « possis facere. »

Benedictus confidens in Domino, rediit ad Episcopum, dicens quod taliter sibi fuisset facturus. Cui Episcopus : « Eamus ergò, et videamus mirabilia quæ tu dicis. » Abiens igitur Episcopus, et populus insimul, et Benedictus, accepit suum lapidem, quem triginta homines non possent movere à loco suo, ità facile deferens ac si lapillus manualis esset; et posuit in loco ubi pons habet pedem suum. Quæ videntes, admirati sunt, dicentes, quòd magnus est Dominus, et potens in operibus suis. Et tunc præpositus primus vocavit sanctum Benedictum, et obtulit ei ccc. solidos, osculans ei

l'evesque predicant son pobol. Va li dire en auta vos : « Auses mi, et entendes mi, car Jhesu Crist « m'a trames a vos per aquesta causa, que jeu « fassa pont sobre Rose. » L'evesques ausent sa vos, regarda lo per grant esquern et per grant deresyon, et va trametre al prebost, viguier de la vila, que vengues (E) et que l'escortegues, et que li tolgues los pes et las mans, que malvais oms es. Ausent lo Benezetz, tot plan va dire li : « Mieus « senher Jhesu Crist m'a trames en aquesta ciutat, « que jeu fassa pont sobre Rose. » Et lo Viguiers li va dire : « Et tu tant vil persona yest, et rem « non as, et tu dises que tu faras pont, on Dieus, « ni sant Petres, ni sant Pauls, ni encaras Carles, « ni neguns autres, non lo pogron faire, ni non es « miravilhas ? Enpero, jeu sai que faire conven de « peiras et de caus ; darai ti una peira que jeu ai al « palais mieu ; et si tu la podes moure ni portar, « jeu crese que tu lo pont poiras far. »

Benezetz confisant se en nostre Senhor, retornet a l'avesque, dis li que aiso faria. Dic l'evesques : « Anem doncs, et veiam las meravilhas que tu « dises. » Va s'en amb'el l'evesques, et lo pobols ensems, et Benezetz pres la peira sieva que trenta homes non pogron moure de son loc, aitant leugerament quant si fos peira manoals ; et mes la al loc on lo pont a son pe. Las gens vesent aiso, agron grant meravilhas, et disient que grant (et) poderos es nostre Senher en sas obras. Et adoncs lo Viguiers va lo premier sonar sant Benezet, baisant li las

manus et pedes; et in eodem loco lucratus est quinque millia solidorum.

Audistis, fratres charissimi, qualiter iste pons ædificatus est; undè omnes debetis esse participes hujus maximi beneficii. Et fecit Deus multa miracula eâ die, quòd per eum illuminavit cæcos, et surdos fecit audire, et claudos fecit ire, scilicet XVIII. (VIII)

II

IN JESU CHRISTI NOMINE, INCIPIT NOTATIO BEATI (IX) BENEDICTI.
ISTI SUNT TESTES QUI EUM VIDERUNT.

In primis Villelmus (X) Chautart, qui juratus, vidit beatum Benedictum; et vidit facere pontem per vitutem Dei et beati Benedicti. Et vidit ponere primum lapidem; et fuit ibi episcopus Avinionensis, et ibi dixit officium suum (XI). Et indè factus est pons infra undecim annos. Item vidit prædictus V. Chautart quòd beatus Benedictus multis reddidit visum, et auditum, et gressum, et sanitatem, ponens crucem super eos, singulis dicens: fides tua te salvum faciat; et osculabatur eos. Et antè finem, et post finem, multi ab eo sanabantur; post finem, dimittebant crocas ecclesiæ, et recedebant recti. Et hæc omnia vidit. Item vidit beatum Benedictum, qui dicebat operariis, quando non habebant lapides: Eatis ibi fodere, et invenietis. Et per Dei virtutem ità inveniebant. Et vidit beatum Benedictum vivum et defunctum. Et vota

mans et los pes, va li uffrir tres cén sous ; et en aquel loc li foron donat cinq millia sous.

Aras, aves ausit en qual maniera, fraires, lo pont fon comensat, per que totz vos autres deves esser personier d'aquest grant benefici. Et fesi Deus molt de miracles en aquel jorn, que per el rendet lo veser, et los sortz fes ausir, et los rancs fes anar, so es a saber XVIII.

II

IN NOMINE DOMINI NOSTRI JESU CHRISTI. AISI COMENSAN LAS GARANTIAS QUE LO VERONT.

Primierament, en Guillem Chautartz (F), jurant (G) dis que vi sant Benezet, et vi faire lo pont per la vertut de Dieu et de sant Benezet. Et vi pausar la primiera peira; et fon y l'evesques d'Avinhon, et aqui dis l'uffisi sieu. Et pueis, fon faitz lo pont dinfra XI. ans. Per aqui meteis, vi Guillem Chautartz que sant Benezetz rendet lo veser a moutz, et l'ausir, et l'anar, et la sanitat, pausant la croz sobre elz, disent : ta fes te salva ; et los baisava. Et avant la fin, et apres la fin, ganren (H) eran sanatz ; apres la fin, laissavan las crosas en la glesa, et anavan dretz. Et tot aiso vi. Per aqui meteis, vi sant Benezet que desia als obries, quant non avian peira : anas aqui foire, et trobares peira, per la vertut de Dieu. Et trobavan la. Et vi sant Benezet, et vieu et mort. Et vot y

ibi erant (XII), sicuti in Podio beatæ Mariæ (XIII); et fama erat magna de virtutibus.

Item, Bertrandus Pelat (XIV) vidit mulierem unam quæ non videbat; et beatus Benedictus reddidit ei visum, super pontem. Et quandò ipsa volebat recedere à ponte, amittebat visum, et sæpè eveniebat ei. Et servivit in ponte per annum et ampliùs; posteà læta videns recessit. Item vidit hominem unum, et tenebat in manu serram unam, cum quâ metebat in festo sancti Petri. Evenit ei quod non valebat dimittere serram de manu, nec bladum. Et venit ad sepulchrum beati Benedicti, deprecans Deum et beatum Benedictum, ut eum liberaret; et liberatus est. Et ibi dimisit serram et bladum super sepulchrum. Item audivit dici quòd beatus Benedictus erat in Burgundiâ, in quâdam Ecclesiâ, nocte deprecans Deum; et inimicus desuper ruit lapidem magnum, putando eo occidere beatum Benedictum. Sed lapis eum non tetigit, sed super pannos cecidit. Tunc iratus diabolus, eo quod non fecerat hoc quod credebat, nocte venit ad pontem, et dissipavit pilam unam pontis (XV). Et iste prædictus vidit benè hoc, diluculo manè (XVI). Beatus Benedictus, in Burgundiâ, scivit hoc factum, et dixit sociis suis : Revertamur, quia inimicus dissipavit pilam pontis. Et hoc evenit per Dei virtutem, et nocte unâ totum evenit. Item, vidit et audivit de infirmis, et cæcis, et contractis, et surdis, sicuti V. Chautart.

R. Martinus dicit similiter ut Bertrandus Pelat.

Ugo Trocha (XVII) vidit quoque et dicit, ut R. Martinus. Item, Lautaudus vidit beatum Benedictum ientem per

avia, enaissi quant a Nostra Dona del Puey; et fama era grant de las vertuts que fasia.

Item, en Bertranz Pelatz vi una femena que non vesia; et sant Benezetz va li rendre lo veser sus el pont. Et quant ela s'en volia anar, del tot (I) perdia lo veser, et sovent li estalvava. Et servit lo pont per un an, et mais; pueis alegra, vesent, anet s'en. Item, vi un home que tenia en la man una serra, an que media la festa sant Peire. Va li estalvar que non podia moure la man de la serra, ni lo blat non podia laissar. Et venc al sepulcre de sant Benezet; et va pregar a Dieu et a sant Benezet, que lo delivres; et fon delivrat. Aqui laisset la serra et lo blat sobre lo monimen. Item, ausi dire que sant Benezetz era en Bergonha, en una gleisa, de nuech, pregan nostre Senhor; et dyabolus de sobre venc, va gitar una peira per lui aucire. Mais la peira non lo toquet, sinon a la rauba. Adoncs fon irat lo diabols, car non fes so que pensava; aquela nuech, venc al pont, et va desfar una pilla. Et aquest sobredits om (K) Bertrantz Pelatz, vi ben matin. Sant Benezetz, in Borgonha, saup aiso, va dire a son companhon (L): retornem, que lo diabols a rot una pila del pont (M). Et aiso va estalvar una nuech, per vertut de Dieu. Item, vi et ausi de malautz, et de cecs, et de despoderats, et de sorz, enaisi quant en Guillem Chautardz.

R. Martins di atresi quant Bertrandz Pelatz.

Ugo Rocha vi et diz ut R. Martinz.

Item, Lautardz vi sant Benezet anant per la

civitatem, dicentem : Deus faciet pontem super Rhodanum. Et gentes irridebant eum, (et) tanquam fatuum habebant. Tamen milites, tam in plateâ sancti Petri, quam plures alii, audierunt eum, et inter se dixerunt : Iste bonus videtur esse ; eamus cum eo. Et iverunt per civitatem cum illo, eleemosynas petentes ; et invenerunt a tribus libris usquè sex (XVIII) ; de quibus beatus Benedictus emit lapides. De infirmis et de aliis, sicuti R. Martinus.

Item, Petrus Vasso dicit similiter quod Lautardus.

Item, domina Marcibilia (XIX) vidit, et dicit similiter quod Petrus Vasso.

Item, Villelmus Niger vidit mulierem quæ non videbat, nomine Domeniam, et cætera ut prædictus.

Item, Imbertus Daura vidit similiter ut V. Niger.

Item, Isnardus sancti Petri, in Cucudoletz, (XX) et Ugo Bermundus, in domo suâ, quando volebant, nocte, cubitum ire, respicientes, per fenestram unam, super Rhodanum, pontem factum, gaudentes dixerunt : eamus videre. Et ientes non invenerunt, quia Dei ostensio fuit. Et istud auditum ab Isnardo sancti Petri, etc.

Item, Villelmus Guillart similiter, dicens quod vidit unum hominem contractum, qui non valebat à lecto surgere ; et petiit beatum Benedictum venire ad se. Sic eo intrante, infirmus statim dixit : Sanus factus sum (XXI); et ita versùs eum erectus est à lecto. Et beatus Benedictus tetigit eum, et membra sua ; et statim sanus factus est. Et fama erat in populo, et vota magna.

Item, Pontius Pages dixit, quod viderat infirmos quam plures, contractos, cæcos et claudos, qui veniebant ad eum,

ciutat, disent : Dieus fara lo pont sobre Rose. Et las gents l'escarnian, enaisi quant fol. Enpero li cavalier, devant la plassa de sant Peire, ganren que y avia, l'ausiron et dixeron entr'elz : (N) . . . .

. . . .

R. Martins.

P. Vasso dis atresi (quant) en Guillem Negres (*sic*).

Item, dona Marcibilia vi atresi que Peires Vasson.

Item, Guillem Negres vi una femena que non vesia, que apellavan Domenia. La sobredicha, et lo sobreditz (*sic*).

Imbertz Duran (*sic*) vi enaisi quant en Guillem Negres.

Item, Ignarz de sant Peire (O), en Codoletz, et Ugo Bermonz, en la maison sieva, quant volian anar geser, regarderon per la fenestra, deves Rose, viron lo pont faitz, agron grant gautz, et dixeron : anem veser. Et aneron, et rem non viron, quar visions fon de Dieu. Et aiso ausi ab Isnart de sant Peire, etc.

Item, Guillem Guillartz atresi, dis qu'el vi un home contract, que non podia levar dal lech; et va pregar a sant Benezet qu'el vengues veser. Enaisi quant intrava, lo malautz va dire : jeu soi garitz ; et enaisi vers el s'es dreissat al liech. Et sant Benezetz lo va toquar en sos membres, et tantotz fon garitz. Et fama era et vot granz.

Item, Pons Pages dis qu'el vi de malautz ganren, contractz, et cecs, et rancs, que venien a el, avant

antè finem et post finem, et recuperabant sanitatem. Et vidit ad ecclesiam pontis benè duas vel tres asinatas de crocis; et notum erat per civitatem. Et vidit multos romipetas venire ad ecclesiam beati Benedicti, qui Deum laudabant et beatum Benedictum, gratias agentes eo quòd sanati erant ab ipso. Et quandò migratus est beatus Benedictus ab hoc mundo, episcopus et canonici, propter virtutes quas fecerat, crediderunt eum accipere, et (ad) ecclesiam desuper beatæ Virginis ferre. Sed beatus Benedictus anteà acceperat, atque dixerat, et elegerat sepulturam suam, in tertià pilà pontis, ubi est adhuc.

Item, Bertrandus Avinionis vidit et audivit similiter, ut Pons Pages.

Item, Petrus Tivellus (XXII) vidit et audivit ut Bertrandus Avinionis consimiliter ; et erat pontifex de Margarides, nomine Frostranus. (XXIII) Et etiam (viderunt) contractos, homines atque mulieres, cum crocis pergentes, et posteà sine crocis redeuntes, Deo gratias clamantes. Et de aliis infirmis erat votum, sicuti alii prædixerunt.

Item, Raimunda (XXIV) de Margarides (XXV) vidit et audivit quòd plures cives (XXVI) in plateà portæ Ferruceæ, (XXVII) ludebant, et contrà Deum jurabant; et tunc venit beatus Benedictus, et cum baculo suo interfecit (XXVIII) ludum illorum; et eis fuit malum. Et tunc, unus ex ludentibus dedit ei alapam : citò versum est os ejus latere XXIX). Et hoc evenit in præsentià suà, dicens : Parcat tibi Deus! Tunc beatus Benedictus, parcens ei, deprecatus est Deum pro illo; et illicò restituta est facies ejus in

sa fin, et pueis sa fin, et retrobavan sanetat. Et vi, a la gleisa del pont, ben dous ases cargatz, o tres, de crosas; et aiso era saupul per la ciutat. Et vi motz romieus venir a la gleisa de sant Benezet, que lauzavan Dieu et sant Benezet, gratias fasent li per aiso que eran sanatz d'el. Et quant fon traspassat d'aquest segle sant Benezetz, li canonegue et l'evesques, per las vertuts que fasia, quieron lo penre, et portar lo a la gleisa de Nostra Dona. Et sant Benezetz avia ordenat et elegit la sieva sepultura en la tertia pila del pont, on es encaras.

Item, Bertrantz d'Avinhon et vi et ausi enaisi quant Pons Pages.

Item, Peyre Tivels vi et ausi enaisi quant Bertrantz ; et atresi y era lo capellans de Margaridas, que avia nom Frostam. Viron contratz, homes et femenas, am crosas anant, et pueis, ses crosas retornant, et Dieu lausant. Et dels autres malautz y avia grant vot, et granz promessas.

Item, Namunda (P) de Margaridas vi et ausi que un de la vila jugava en la plassa de porta Ferrussa, et jurava de Dieu ; et venc sant Benezetz, am son baston defes lo juoc, et fon lur mal. Et l'uns va li donar a la templa : tantost la boca va virar devan derrier. Et aiso va estalvar en sa presentia. Dis li : Dieus ti perdon ! Adoncs sant Benezetz perdonant li, va pregar Dieu que li perdones. Et tantost la cara li tornet en loc. Item, vi que sant Benezetz ana-

rectâ viâ. Item vidit quòd beatus Benedictus iebat per villam, et multi ad eum veniebant : Domine, veni infirmos istos videre. Et tangebat eos, et sanabantur. Et vidit et audivit sicuti prædicti. Et fama erat in populo, et in terrâ ; et votum erat sicuti beatæ Mariæ de Podio. Et de crocis, ut alii ; et vidit in ecclesiâ beati Benedicti benè duas asinatas, vel ampliùs. Item, invenitur à multis quòd a Mazan (XXX) Deus fecit ei de aquâ vinum tribus (vicibus), eo quòd ipse nolebat bibere de vino. Et ipse videns istud miraculum, dixit : Deus vult ut ego bibam de aquâ istâ. Et erat vinum de aquâ factum. Et alii qui cum ipso erant, per virtutem, diligenter tentaverunt.

GRATIAS AGAMUS UNANIMITER DOMINO DEO NOSTRO
ET BEATO BENEDICTO,
CUI EST HONOR ET GLORIA (XXXI).

va per la vila, et ganren venian a el : senher, veni as aquest malauts. (Q) Venia als malauts, et tocava los, et erant garitz. Et vi et ausi que fama era al pobol, per la terra, et vot tant grant quant a Nostra Dona del Puei. Et de crosas, et d'autras causas ; et vi en la gleisa de sant Benezet ben dos ases cargatz, et plus, de crosas. Item, viron ganren de gent que a Massan, Deus li fes de l'aigua vin, tres ves, per eiso que el non volia beure. Et el vesent aiso aquest miracle, dis : Deus vol que jeu beva d'aquesta aigua. Et era vin fait d'aigua. Et li autre, que eran amb'el, tasteron del vin.

GRATIAS FASSAM TOTZ ENSEMZ A NOSTRE SENHOR DIEU, ET A SANT BENEZET, A CUI ES HONOR ET GLORIA (R).

Hec est translatz de la vida de sant Benezet; et lo translatz fon fatz a la requesta de fraire Raimon Penhere (S), fraire et donat de l'obra del pont de sant Benezet; et nos, Rectors del dit Pont, a major firmitat, al transcrit lo sagel del dit pont, avem faitz pausar (T).

III

HÆ SUNT INDULGENTIÆ CONCESSÆ A DOMINO PAPA OMNIBUS BENEFACTORIBUS PONTIS AVINIONIS, ET HOSPITALIS

Dominus Papa Innocentius; Dominus Papa Alexander, unum annum et quadraginta dies. Dominus Papa Nicolaus, de duobus privilegiis, duos annos, octoginta dies. Dominus Papa Clemens quartus, de duobus privilegiis, duos annos et octuaginta dies. Dominus Papa Bonifacius, unum annum, quadraginta dies. Dominus Papa Urbanus, unum annum et sexaginta dies. Dominus Papa Clemens V, quadraginta dies. Deindè, duodecim Cardinales, unusquisque quadraginta dies, singulis diebus, misericorditer relaxarunt. Item, peccata venialia et oblita, offensiones patrum et matrum, sine manuum injectione, relaxarunt. Item, de retentionibus votorum, excepto voto Jerosolymitano, et Religionis, et castitatis. Item, transgressiones juramentorum et invasiones festorum relaxarunt. Item, quidquid de injunctis sibi penitentiis per impotentiam nequiverunt, relaxarunt. Item, sacerdotibus et clericis, qui istud negotium benè et fideliter tractaverint, quidquid in divinis officiis omiserunt, est remissum à domino Papâ, et penitentias malè factas. Item, illi qui jejunare non potuerint. Item dominus Archiepiscopus Aquensis, cum suis suffraganeis, ducentum dies.

Item, dominus Archiepiscopus Arelatensis, cum suis suffraganeis ducentum dies. Item dominus Archiepiscopus Ebredunensis, cum suis suffraganeis, ducentum dies. Item, dominus Archiepiscopus Narbonensis, cum suis suffraganeis, ducentum dies similiter omnibus remittit. Item, Abbas Cluniacensis, Abbas Cisterciensis, Abbas Præmonstratensis, Abbas Sancti Andreæ, Abbas Sancti Victoris, Abbas Grassæ, Abbas Sancti Egidii, Abbas Montis Majoris, Prior Carthusiensis, Hospitale Sancti Joannis Jerosolymitani, Fratres Minores et Prædicatores, et omnes transeuntes per dictum pontem, omnium bonorum quæ fiunt et fient, tanquam in membris, omnibus benefactoribus dicti pontis faciunt participes et consortes.

Summa omnium indulgentiarum à summis Pontificibus, XLI. quarentena, pra quâlibet eleemosynâ. Summa missarum, decem millia et ampliùs.

La summa del perdon es per tota la semana, qui chascun jorn dona almonia, LXXVII. ans et XXV jorns. La summa per tot lo mes, es, qui chascun jorn dara almona, CCCVIII ans et C jorns. La summa del perdon per tot l'an, es, qui chascun jorn fara almona, M.M.M.VIIC. et XIIII. ans et XVI jornz. Et aquest perdon conferma dnus. papa Johan XXII.

I

FONDATION DU PONT D'AVIGNON

L'an du Seigneur mille cent soixante-dix-sept (1), le jeune Bénézet (2) commença le pont, comme on va le dire dans cet écrit.

Le jour où il y eut une éclipse de soleil, un enfant (3), nommé Bénézet, gardait au pâturage les brebis de sa mère. (4) Jésus-Christ lui dit distinctement, par trois fois : « Bénézet, mon fils, écoute la voix de Jésus-Christ. » — « Qui êtes-vous, Seigneur, vous qui me parlez ? J'entends « votre voix, mais je ne vous vois pas. » — « Écoute donc, « Bénézet, et ne crains rien. Je suis Jésus-Christ, qui ai « créé par une seule parole le ciel, la terre, la mer, et tout « ce qui y est renfermé. » — « Seigneur, que voulez-vous « que je fasse ? » — « Je veux que tu laisses là les brebis « de ta mère, que tu gardes ; parce que tu dois me faire un « pont sur le fleuve du Rhône. » — « Seigneur, je ne sais « où est le Rhône ; et je n'ose pas abandonner les brebis de « ma mère. » — « Ne t'ai-je pas dit de croire à ma parole ? « Va donc hardiment ; car je ferai veiller sur tes brebis, « et je te donnerai un compagnon qui te conduira jusqu'au « Rhône. » — « Seigneur, je ne possède que trois mailles « (5) ; et comment pourrai-je faire un pont sur le Rhône ? » — « Bien, tu feras comme je te l'apprendrai. »

Bénézet partit donc, obéissant à la voix de Jésus-Christ qu'il entendait, sans le voir lui-même. Et il fit la rencontre d'un ange qui avait pris la figure d'un pélerin, portant un bâton et une besace, lequel lui parla en ces termes : « Suis-

« moi avec confiance, et je te conduirai au lieu où tu feras « un pont pour Jésus-Christ ; et je te montrerai comment « tu dois faire. »

Les voilà arrivés sur la rive du fleuve. Bénézet voyant la largeur du Rhône, fut saisi de crainte, et dit qu'il ne pourrait, en aucune manière, faire là un pont. L'ange lui dit : « Sois sans inquiétude, car l'Esprit-Saint est en toi. Regarde « la barque dans laquelle tu passeras le fleuve. Va-t-en « dans la ville d'Avignon, et montre-toi à l'évêque et à son « peuple. » A ces mots, l'ange disparut devant ses yeux.

Bénézet se dirigea alors vers la barque, et se mit à prier le nocher de le transporter jusqu'à la ville, pour l'amour de Dieu, et de Notre-Dame Sainte-Marie, parce qu'il y avait affaire. Le batelier, qui était juif (6), lui répondit : « Si tu veux « passer, tu me donneras trois deniers comme font tous les « autres. » Bénézet le pria de nouveau de lui faire traverser le fleuve pour l'amour de Dieu et de la bienheureuse Marie. Mais le juif : « Qu'ai-je à faire de ta Marie ? Elle n'a aucun « pouvoir au ciel, ni sur la terre. J'aime mieux trois deniers « que ta Marie ; il n'en manque pas de Maries. » En entendant cela, Bénézet lui donna les trois mailles qu'il avait. Et le juif, voyant qu'il n'en pouvait rien avoir de plus, les prit, et le transporta sur l'autre rive.

Bénézet étant entré dans la ville d'Avignon, trouva l'évêque (7) qui prêchait à son peuple ; et il se mit à dire à haute voix : « Ecoutez-moi, et sachez que Jésus-Christ m'a « envoyé vers vous, afin que je fasse un pont sur le Rhône. » L'évêque entendant ses paroles, le regarda avec moquerie, et avec un grand mépris, et l'envoya au prévôt, (8) ou viguier de la ville ; le menaçant de le faire écorcher, et de lui faire couper les pieds et les mains, comme à un malfaiteur. A de telles menaces, Bénézet répondit avec simplicité : « Mon Seigneur Jésus-Christ m'a envoyé en cette ville, pour « que je fasse un pont sur le Rhône. » Le viguier lui dit : « Quoi donc ! Toi qui es le dernier des hommes et qui ne « possèdes rien, tu te vantes de faire un pont, là où Dieu, « ni saint Pierre, ni saint Paul, ni Charlemagne lui-même, « ni personne autre ne l'ont pu faire, et ce n'est pas éton-

« nant ! Eh bien ! puisqu'un pont se fait avec des pierres « et de la chaux, je te donnerai une pierre que j'ai dans mon « palais; et si tu peux la remuer et la porter, je croirai « que tu pourras faire le pont. »

Bénézet, mettant sa confiance dans le Seigneur, retourna vers l'évêque, et lui dit qu'il ferait ce qu'on venait de lui proposer. L'évêque dit : « Allons donc, et voyons les mer« veilles que tu nous promets. » L'évêque et le peuple se mirent donc à sa suite; et Bénézet prit sa pierre, que trente hommes n'auraient pas pu remuer de sa place (9), et la porta avec autant de facilité que si ç'eût été un caillou qu'on tient dans la main; et il la déposa à l'endroit où le pont a son pied. Tous ceux qui virent cela, furent dans l'admiration, confessant que le Seigneur est grand et puissant dans ses œuvres. Et le viguier fut le premier à appeler saint Bénézet et à lui baiser les mains et les pieds ; et il lui offrit trois cents sous. Et dans ce même lieu on lui donna cinq mille sous.

Vous avez entendu, mes chers frères, de quelle manière ce pont commença à être bâti, et tous vous devez participer à ce grand bienfait. Or Dieu opéra beaucoup de miracles en ce jour là, car par son entremise il rendit la vue aux aveugles, et l'ouïe aux sourds, et il fit marcher droit les boiteux; et ces miracles furent au nombre de dix-huit.

II

ENQUÊTE SUR LA VIE DE SAINT BÉNÉZET

Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. Ici commence le procès-verbal de saint Bénézet. Voici les témoignages de ceux qui l'ont vu (10).

Premièrement Guillaume Chautart, après avoir prêté serment, dit qu'il a connu saint Bénézet, et il vit faire le pont par la vertu de Dieu et de saint Bénézet. Il vit mettre la

première pierre ; et il y avait là l'évêque d'Avignon, qui récita les prières prescrites. Le pont fut ensuite achevé dans l'espace de onze ans (11). De plus, Guillaume Chautart vit saint Bénézet rendre à beaucoup de personnes la vue et l'ouïe, l'usage de leurs pieds et la santé; il appliquait sa croix sur eux, en leur disant que ta foi te sauve ; et il les baisait. Pendant sa vie et après sa mort, un grand nombre reçut de lui sa guérison ; après son trépas, ils laissaient leurs potences dans l'église où il reposait, et ils se retiraient, marchant droit. Et tout cela il l'a vu de ses propres yeux. Il a vu aussi saint Bénézet dire aux ouvriers, quand ils n'avaient point de pierres : Allez creuser à tel endroit et vous en trouverez. Et par la puissance de Dieu, ils en trouvaient, comme il l'avait dit. Il a connu saint Bénézet vivant, et il l'a vu mort. Et il y avait à son tombeau des ex-voto, comme à Notre-Dame du Puy. Et on parlait beaucoup des miracles qu'il faisait.

Bertrand Pelat a vu une femme aveugle à qui saint Bénézet rendit la vue sur le pont. Quand elle voulait quitter le pont, elle perdait de nouveau la vue ; ce qui lui arriva plusieurs fois. Elle demeura donc au service du pont durant une année, et au-delà ; après quoi, elle s'en retourna joyeuse, et avec l'usage de ses yeux. Il a vu aussi un homme qui tenait à la main une faulx dont il s'était servi pour moissonner, le jour de saint Pierre ; et il lui arriva qu'il ne pouvait plus lâcher de la main, ni la faulx, ni le blé qu'il avait coupé. Il vint au tombeau de saint Bénézet, demander à Dieu et au saint sa délivrance ; et il l'obtint. Et il laissa sur le sépulchre, sa faulx et son blé. Il a aussi ouï dire qu'une nuit que le bienheureux Bénézet était à prier Dieu, dans une église, en Bourgogne, le démon lança contre lui une grande pierre, croyant le tuer. Mais la pierre ne l'atteignit pas, et ne toucha qu'à ses vêtements. Alors, le démon, irrité de n'avoir pas fait ce qu'il voulait, alla dans la même nuit jeter à bas une pile du pont. Et ledit Bertrand Pelat vit lui-même la chose le lendemain matin. Le bienheureux Bénézet, du fond de la Bourgogne, connut ce qui était arrivé, et il dit à ses compagnons : Retournons-nous-

en, parce que le démon a rompu une pile du pont. Et tout cela arriva dans une nuit, par la volonté de Dieu. Quand aux malades, aux aveugles, aux sourds et aux estropiés, il a vu et appris les mêmes choses que Guillaume Chautart.

Raymond Martin fait une déposition conforme à celle de Bertrand Pelat.

Hugues Trouche a vû et dépose comme Raymond Martin.

Lautard a vu saint Bénézet aller dans la ville, en disant : Dieu fera le pont sur le Rhône. Et les gens se moquaient de lui et le regardaient comme un fou. Néanmoins les chevaliers (12) et d'autres, qui se trouvaient sur la place de saint Pierre, et qui l'entendirent, se dirent entre eux : Cet enfant paraît bon ; allons avec lui. Ils le suivirent donc par la ville en sollicitant des aumônes ; et ils ramassèrent chacun de trois à six livres ; desquelles saint Bénézet acheta des pierres. Quand aux malades, et autres, il raconte les mêmes faits que Raymond Martin.

Pierre Vasson dépose comme Lautard.

Madame Marcibile a vu ce qu'a rapporté Pierre Vasson, et dépose comme lui.

Guillaume Nègre a connu une femme aveugle, nommée Domenie ; le reste comme le précédent.

Imbert Daure a vu comme Guillaume Nègre.

Isnard de Saint-Pierre raconte que Codolet, et Hugues Bermond, étant la nuit dans leur maison ; au moment où ils voulurent aller se coucher, ils regardèrent vers le Rhône, par une fenêtre, et virent que le pont était fait. Pleins de joie, ils se dirent : Allons voir. Et ils y allèrent, mais ils ne trouvèrent rien ; car ce n'était qu'une vision que Dieu leur montrait. Et la chose fut rapportée à Isnard de Saint-Pierre.

Guillaume Guillart dit avoir vu un homme estropié, qui ne pouvait quitter son lit, et qui fit prier saint Bénézet de venir le voir. Au moment même où le saint entrait chez lui, le malade s'écria : Je suis guéri ; et il se dressa sur son lit, et se tourna vers lui. Saint Bénézet toucha ses membres, et il fut dès lors guéri. Et le saint avait parmi le peuple une grande réputation (de sainteté), et il y avait beaucoup de vœux (à son tombeau).

Pons Pagès dit qu'il a vu beaucoup de malades, estropiés, aveugles et boiteux, venir à saint Bénézet, avant et après sa mort ; et ils recouvraient la santé. Et il a vu dans l'église du pont (13) au moins deux ou trois charges de potences (abandonnées par les estropiés qui avaient été guéris) ; et la chose était connue par toute la ville. Il a vu aussi beaucoup de pélerins qui venaient à l'église de saint Bénézet (13), louant Dieu, et remerçiant le saint qui leur avait obtenu la guérison. Et quand saint Bénézet fut mort (14), l'évêque (15) et les chanoines, à cause des miracles qu'il faisait, voulurent prendre son corps, et le porter dans l'église de Notre-Dame (16), sur le rocher. Mais saint Bénézet avait auparavant choisi sa sépulture, et ordonné qu'on l'ensevelît sur la troisième pile du pont, où il est encore (17).

Bertrand d'Avignon a vû et eutendu les mêmes choses que Pons Pagès.

Pierre Tivel a vu et entendu les mêmes choses que Bertrand d'Avignon ; et il y avait avec lui le prêtre de Marguerittes, qui se nommait Frostran. Ils virent des estropiés, hommes et femmes, qui allaient (à sa chapelle) en marchant avec des potences, et qui s'en retournaient ensuite sans potences, remerciant Dieu à haute voix. Et il y avait là un grand nombre de vœux déposés par les autres malades, comme l'ont rapporté les précédents témoins.

Raymonde de Marguerittes a vu et ouï plusieurs hommes qui jouaient sur la place Ferrusse, et qui blasphémaient contre Dieu. Saint Bénézet qui passait par là, dérangea leur jeu avec son bâton ; et ils le prirent en mauvaise part. Car l'un des joueurs lui donna un soufflet. Immédiatement sa tête fut retournée par derrière. Et cela arriva en sa présence, tandis que le saint disait : Que Dieu te pardonne. Saint Bénézet pardonnant donc l'injure reçue de ce malheureux, pria Dieu pour lui, et aussitôt sa tête fut remise à sa place. Elle a vu aussi saint Bénézet allant par la ville ; et beaucoup de personnes venaient à lui, et lui disaient : Seigneur, venez voir ces malades. Il allait à eux, les touchait, et ils étaient guéris. Elle a vu de plus et appris ce qu'ont dit les autres témoins ; et les faits sont connus de tout

le peuple, et de tous les environs. Et (dans sa chapelle), il y a autant de vœux qu'à Notre-Dame du Puy. Quant aux potences, elle en a vû dans l'église de saint Bénézet au moins deux charges, et davantage. En outre, beaucoup de personnes furent témoins, lorsque par trois fois, à Mazan, Dieu lui changea l'eau en vin, parce qu'il ne voulait pas boire du vin. Et lui, voyant ce miracle, se mit à dire : Dieu veut que je boive de cette eau. Or c'était de l'eau changée en vin. Et les autres qui étaient avec lui goûtèrent de ce vin miraculeux.

Rendons grâces tous ensemble au Seigneur notre Dieu, et à saint Bénézet (18), à qui soient honneur et gloire.

On lit à la fin de la version provençale : Ceci est la traduction de la vie de saint Bénézet, et la traduction fut faite à la requête de frère Raymond Pegnère, frère et donat de l'œuvre du Pont; et nous, recteurs dudit pont, pour plus grande sûreté, avons fait mettre à cette copie le sceau du Pont.

III

INDULGENCES ACCORDÉES A L'ŒUVRE DU PONT

Voici les indulgences accordées par le Pape à tous les bienfaiteurs du Pont d'Avignon et de son hôpital.

Le pape Innocent (19), et le pape Alexandre, un an et quarante jours. Le pape Nicolas, en deux priviléges, deux ans et quatre-vingt jours. Le pape Clément IV, en deux priviléges, deux ans et deux quarantaines. Le pape Boniface, un an et une quarantaine. Le pape Urbain, un an et soixante jours. Le pape Clément V, quarante jours. De plus, douze cardinaux ont accordé chacun quarante jours d'indulgence, pour tous les jours de l'année.

Il y a aussi rémission des péchés véniels et des fautes oubliées, et des offenses contre les pères et mères, pourvu toutefois qu'on n'ait pas porté les mains sur eux; de la réserve des vœux, sauf le pélerinage de Jérusalem, et les vœux de religion et de chasteté; de la violation des serments et de la célébration des fêtes; des pénitences imposées, et qui n'ont pu être accomplies. De plus, le pape remet aux prêtres et aux clercs, qui se seront occupés fidèlement de cette œuvre, les omissions commises dans les saints offices, et les pénitences mal faites, et les jeûnes qu'ils n'auront pu observer.

L'archevêque d'Aix et ses suffragants ont accordé deux cents jours. L'archevêque d'Arles et ses suffragants, deux cents jours. L'archevêque d'Embrun et ses suffragants, deux cents jours. L'archevêque de Narbonne et ses suffragants, deux cents jours. L'abbé de Cluny, l'abbé de Citeaux, l'abbé de Prémontré, l'abbé de Saint-André, l'abbé de Saint-Victor, l'abbé de Grasse, l'abbé de Saint-Gilles, l'abbé de Montmajour, le prieur de Chartreuse, l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, les frères Mineurs et les frères Prêcheurs, et tous ceux qui passent par ce pont, accordent à tous les bienfaiteurs du Pont, la participation à toutes les bonnes œuvres qu'ils font et qu'ils feront.

Le total des indulgences accordées par les souverains Pontifes, est de quarante-une quarantaines pour chaque aumône. Le total des messes est de deux mille et au-delà.

(*En provençal.*) La somme du pardon, pour celui qui donne une aumône tous les jours, est, pour chaque semaine, de 77 ans et 25 jours; elle est pour chaque mois, de 308 ans et 100 jours; et pour toute l'année, à la même condition, elle s'élève à 3714 ans et 16 jours. Le pape Jean XXII a confirmé toutes ces indulgences.

NOTES DU TEXTE LATIN

(I) Nous donnons les Actes latins de S. Bénézet d'après une vieille charte conservée aux grandes archives de la ville d'Avignon, cotée A A, nº 25, Boîte 27. C'est un large parchemin, qui a servi d'affiche, et qui date probablement du commencement du XIIIᵉ siècle. Il y a malheureusement deux trous, emportant une partie du texte; nous avons suppléé ce qui manque par la copie du même texte, qui se trouve aux mêmes archives dans le tome second du Procès du Rhône, où il fut enregistré en 1500. Celui qui a été imprimé dans les *Acta Sanctorum* présente des différences assez notables, dont nous signalerons les principales.

(II) Dans la charte antique, tout ce titre est écrit en rouge, et en forme la première ligne.

(III) La notice iconographique sur S. Bénézet (Bulletin du Comité de la langue, etc. tom. 3, p. 368) donne ce texte de la manière suivante : BENEDICTULE, *fili mi, audi vocem J. C.*; et plus bas : *Audi ergo* BENEDICTULE, etc. Nous pouvons affirmer que cela ne se trouve aucune part, et qu'on a dû falsifier le texte pour lire de la sorte. Il est regrettable que ce texte altéré ait trouvé place dans une revue si savante.

(IV) On avait écrit d'abord *navigantes* et *transmearent ;* mais la suite de la pièce et la traduction provençale montrent que c'était une erreur de copiste, qui a dû être bientôt corrigée, puisque le traducteur a lu ces mots au singulier, et non au pluriel.

(V) Il y a évidemment ici une lacune dans le texte, et nous sommes étonné que personne n'en ait encore fait l'observation. La menace faite à S. Bénézet de l'écorcher, et de lui couper les pieds et les mains, ne saurait être attribuée à l'évêque, et n'a pu venir que du prévôt de la ville. Cependant le texte des Actes, tel que nous le possédons, met le tout sur le compte du prélat. Il manque là, selon toute apparence, un membre de phrase, où il devait y avoir quelque chose comme ceci : *Qui Præpositus minatus est ei quod* excoriaret eum, etc. La preuve de cette omission est, d'abord dans l'embarras du traducteur qui n'a pas su rendre en provençal la phrase altérée, et qui s'est éloigné du latin ; elle est, en second lieu, dans la réponse de S. Bénézet qui s'adresse au prévôt et non à l'évêque, comme il le faudrait régulièrement d'après le texte actuel. D'ailleurs, les traces de l'omission sont visibles dans le manuscrit original, source de tous les autres. Le copiste avait oublié une phrase toute entière, depuis *ut faciam pontem*, inclusivement, jusque *ad præpositum villæ*, aussi inclusivement. C'est là précisément qu'arriveraient les mots qui manquent aujourd'hui. La ligne oubliée a été suppléée, après coup, à la fin du paragraphe, c'est-à-dire, après *scilicet XVIII;* mais il est mille fois probable que la correction n'a pas été suffisante, et qu'il nous manque encore une partie du texte. Dans les anciennes leçons de S. Bénézet, le vide est rempli de la manière suivante : misit eum ad præpositum civitatis, *qui erat vir terribilis, ut examinaret eum*. En y ajoutant : *Qui minatus est ei quòd...*, le sens est complet, et la phrase est régulière.

(VI) Le manuscrit a ici un grand trou, qui a emporté presque tout le texte ; mais le commencement du mot *pedes* est encore bien lisible ; et le traducteur provençal l'a lu ainsi.

(VII) Le mot *Charelus* se trouve dans le manuscrit, quoique les Bollandistes aient dit qu'on l'avait laissé en blanc. Tous les auteurs ont pensé qu'il s'agissait là de Charlemagne, et il n'y a aucune raison d'y voir quelqu'autre que lui ; à moins qu'on ne voulût entendre cela de Charles-Martel, qui est venu certainement à Avignon. Mais une pareille opinion n'a pas de vraisemblance.

(VIII) Après ceci, les Bollandistes ont ajouté un paragraphe qui n'est pas dans les Actes, et qu'ils reconnaissent eux-mêmes avoir emprunté aux leçons de l'office du Saint. Il suffit de le

lire pour voir qu'il ne fait pas partie du texte, et qu'il appartient à une époque plus récente.

(IX) Dans cette seconde partie, écrite après la mort de S. Bénézet, il est constamment appelé bienheureux, *beatus;* il n'en est pas de même dans la première partie, qui est antérieure.

(X) Le prénom de Chautart n'est indiqué que par son initiale V; mais il n'est pas douteux qu'il faut lire *Villelmus*, et le texte provençal qui traduit *Guillem* nous en donne la certitude.

(XI) Voilà un curieux exemple de la bénédiction de la première pierre d'un pont; car on ne peut guère traduire le texte autrement. C'est probablement le plus ancien document que l'on puisse citer en cette matière.

(XII) Ces mots, que les Bollandistes disent manquer dans le manuscrit, et qu'ils mettent entre parenthèses, y sont réellement.

(XIII) Notre-Dame du Puy, en Velay, pélérinage renommé, qui attira tant de foules durant le moyen âge, et où a été élevée de nos jours la statue monumentale de Notre-Dame de France.

(XIV) Nous ne savons pourquoi les *Acta Sanctorum* mettent ici *Pelar*, et plus bas *Pilar*, qui ne sont pas des noms provençaux.

(XV) Le P. Raynaud suppose que le pont était terminé quand le diable en rompit une pile. Ceci est inadmissible, car, dans ce cas, ce seraient deux arches qui seraient tombées, et non pas une seule pile. D'ailleurs, le pont n'a été achevé qu'après la mort de S. Bénézet.

(XVI) Par une ponctuation défectueuse qui transporte ces mots à la phrase suivante, le texte des *Acta Sanctorum* porte que S. Bénézet apprit cet évènement le lendemain matin. C'est le témoin qui dit avoir vu lui-même, le lendemain matin, ce qui s'était passé durant la nuit. Le saint, au contraire, connut le fait, par révélation, dès qu'il fut accompli. La fin de la phrase est également mal ponctuée.

(XVII) Il y a en Provence des *Trouche* et des *Roche*; nous préférons le nom fourni par le texte latin, parce qu'il se trouve

dans le plus ancien manuscrit. Le mot *Crouche*, que les Bollandistes ont mis à la place n'est pas connu chez nous. Plusieurs autres noms propres ont été défigurés par eux dans les paragraphes suivants.

(XVIII) Les Bollandistes ont lu ici *à quatuor libris usquè sex*, et proposent de traduire *de quatre à six cents livres;* notre texte est trop clair pour y voir de pareilles choses; il nous apprend que chacun des quêteurs ramassa de trois à six livres.

(XIX) Au lieu de *Marcibilia*, les Acta SS. ont mis *Martibula*, et plus bas, *Davidia* au lieu de *Domenia*.

(XX) Ici, le texte latin semble indiquer un nom de lieu, et ce serait Codolet, sur la rive droite du Rhône, canton de Bagnols, arrondissement d'Uzès, département du Gard; mais le provençal fait de ce mot un nom d'homme, et la tournure de la phrase paraît lui donner raison. La correction de ce passage est impossible, car la charte originale a en cet endroit un grand trou, de 15 centimètres de longueur sur 3 à 8 cent. de largeur, qui a fait disparaître ce que nous aurions intérêt à pouvoir lire.

(XXI) Peu fidèle dans le paragraphe précédent, le texte des Bollandistes l'est encore moins dans celui-ci, dont ils ont retranché une phrase entière, *et ità... membra sua*, et mal rendu la fin.

(XXII) *Petrus Tivellus*, en provençal *Peyre Tivels*, a été changé dans les Acta SS. en *P. Tinellus*, et rendu en français par Nouguier et autres, par *Petinet*.

(XXIII) Ceux qui ont cru voir là Rostang de Marguerites, évêque d'Avignon, nous semblent s'être mépris. Le nom propre doit être lu, en latin, *Frostranus*, et en provençal *Frostam*. Les mots *pontifex de Margarides* ont été rendus dans la vieille traduction, à une époque si rapprochée du fait, par *lo capellans de Margaridas*. Rien ne nous oblige à voir là un évêque. Qui sait même si *pontifex* ne désigne pas simplement un des frères pontifes, ou faiseurs de ponts?

(XXIV) Dans nos deux textes, ce nom est au féminin; d'autres en ont fait un homme, et mis *Raymundus*, nous ne savons pour quel motif.

(XXV) Marguerittes, chef-lieu de canton, arrond. de Nîmes, départ. du Gard.

(XXVI) Le manuscrit nous fait lire actuellement toute cette phrase au singulier, *ludebat, jurabat;* mais on y voit des traces de remaniement ; et nous croyons qu'on a dû l'écrire d'abord au pluriel, comme l'exige le contexte, *ludum eorum..., unus ex ludentibus;* et même dans la retouche, le mot *cives* est encore resté tel quel, bien qu'il soit le sujet de verbes au singulier. Il faut avouer cependant que le changement remonte bien haut, puisque le traducteur provençal l'a déjà trouvé dans la copie dont il s'est servi.

(XXVII) La porte Ferruce était adossée au rocher, en face du Rhône et du Pont; la place de la porte Ferruce précédait la porte dans l'enceinte de la ville.

(XXVIII) Ce mot a donné lieu à Papebrock de supposer que ces particuliers jouaient aux échecs, où l'on cherche, dit-il, à *tuer* le roi, à le faire *mat.* Cela nous semble fort peu vraisemblable ; des joueurs aux échecs ne vont pas s'installer sur une place publique. Le mot *interfecit,* qui a occasionné cette supposition, est rendu en provençal par *defes*, il défit, il dérangea leur jeu ; et il n'a pas d'autre sens possible. Il est plus que probable que ces hommes s'amusaient avec des pierres arrangées selon un certain ordre, sur des lignes tracées par terre, comme les enfants le font de nos jours.

(XXIX) La leçon adoptée ici par les Acta SS., *visum est os ejus versum ex latere,* n'est point conforme aux manuscrits.

(XXX) Il y a, dans le manuscrit, *a Masazam.* Ce lieu ne peut être que *Mazan,* dans le comtat Venaissin, près de Carpentras. Tous les auteurs l'ont entendu de la sorte, sauf les Bollandistes, qui ont mis à la place *Maillane*, commune des Bouches-du-Rhône, dans l'arrondissement d'Arles. Il n'existe aucune raison pour justifier un pareil choix.

(XXXI) Cette dernière phrase, dans la vieille charte d'Avignon, est écrite en grandes lettres de deux centimètres de haut, et forme une ligne, qui occupe toute la largeur du parchemin, dans sa partie inférieure.

NOTES DU TEXTE PROVENÇAL

(A) Il a été établi ci-dessus que la traduction provençale des Actes de saint Bénézet a été faite au commencement du treizième siècle. Malheureusement, nous n'avons point retrouvé de manuscrit de cette date, où ladite traduction soit contenue; et il a fallu recourir, pour la reproduire, à la copie qui se trouve dans le second volume du procès du Rhône, ff. 316-320, aux grandes archives de la ville d'Avignon. Cette copie est de l'année 1500. On peut s'attendre qu'en transcrivant à cette époque un texte vieux de trois siècles, l'écrivain chargé de l'enregistrer a pu laisser échapper quelques inexactitudes, à raison des changements survenus dans une langue généralement parlée autour de lui, et se modifiant de jour en jour. Il a, en effet, écrit les mêmes mots de différentes manières, selon qu'il reproduisait exactement l'acte qu'il avait sous les yeux, ou qu'il se laissait influencer par la prononciation usitée de son temps. On y trouve successivement *Senher* et *Senhor*, *evesque* et *avesque*, *yeu*, *jeu* et *eu*, *le*, *lo* et *el*, *diabolus* et *diabols*, *Iudeus* et *Iuseus*, *flum* et *flumi*, *Benezet* et *Beneset*, etc. L'auteur avait fidèlement appliqué la règle de l'*s* aux nominatifs du singulier et aux autres cas du pluriel; le copiste ne s'est astreint, à cet égard, à aucune règle fixe, appliquant et transgressant, à peu de distance, la susdite règle, tombée alors en désuétude. Il faut avouer néanmoins que, pour le fonds, sa copie est exacte et fidèle; nous en avons pour garants les vieux mots et les vieilles tournures que nous y retrouvons presque partout, et qui diffèrent beaucoup du provençal en usage à la fin du quinzième siècle. On reconnaît sans peine, malgré quelques rajeunissements, qu'on a là un texte antique.

En l'éditant, nous nous sommes imposé pour règle d'y changer le moins possible, pour éviter de donner un texte de fantaisie. Nous n'avons pas cru être tenu de corriger toutes les fautes que nous y voyons, ou qu'il nous semble y voir; ni à réduire à une leçon uniforme les différences d'orthographe. Ce n'était pas difficile à faire. Mais nous aurions pu nous tromper en choisissant entre les diverses formes du même mot, et exclure précisément celle que l'auteur avait préférée. On nous reprocherait alors à juste titre de donner du nôtre, et non pas du vieux. Nous n'avons pas voulu nous exposer à ce danger. Nous avons seulement adopté une orthographe unique pour l'article *lo*, le pronom *jeu*, et le mot *Bénézet*, auquel nous avons quelquefois suppléé l'*s* ou le *z*, quand il y avait lieu. Pour le reste, sauf un petit nombre de cas, où l'erreur est évidente, nous suivons notre manuscrit, malgré ses variations et ses défectuosités, convaincu que les connaisseurs nous sauront gré de leur avoir laissé à eux-mêmes le soin de faire les corrections nécessaires, et de discerner les formes les plus antiques des mots employés dans cette pièce.

(B) Le nom porté par saint Bénézét a fait dire beaucoup de choses déraisonnables à tous les auteurs qui se sont occupés de lui. Ils sont unanimes à vouloir que Bénézet soit un diminutif de Benoît, et ils dépensent un esprit fou à chercher la raison de ce diminutif. Bénézet, dit le P. Raynaud, veut dire petit Benoit, et il a été ainsi appelé à cause de sa jeunesse et de sa petite taille. (*Benezet, id est Benedictulum, sive parvum Benedictum*, p. 14). Bénézet, répètent les Bollandistes, est la même chose que petit Benoit. (*Quem propter ætatis, staturæque brevitatem, cossetanum vulgus Benezettum, id est Benedictulum, vocat*. p. 254). Et ils ne se font aucun scrupule d'employer à satiété le mot absurde de *Benedictulus*. Nouguier a trouvé quelque chose de nouveau, et nous dit sérieusement « *que le peuple vulgairement l'appella le Benezet, ou pour son jeune âge, ou pour faire la différenee du grand saint Benoist.* » (p. 59). Haitze donne la préférence à la briéveté de la taille, et dit « *que sa petite stature le faisoit ordinairement appeller Benezet.* » (p. 17). La vieille gravure que nous avons décrite, porte ce titre: *Saint Benoit, que le vulgaire par diminutif appelle saint Benezet.* — La question n'a pas fait un pas jusqu'à nos jours, et se copiant les uns les autres, les écrivains répètent ce qu'ont dit leurs devanciers, vrai ou faux. « *Peu importe*, dit Grégoire, *qu'il ait eu le*

nom de Bénézet, à cause de sa courte stature, comme qui dirait petit Benoit, Benedictulus. (p, 11). Et M. Barjavel : « *Bénézet (petit Benoit)* » (Dict. hist. to. I). Et M. Canron : « *Il reçut au baptême le nom de Benoit, d'où est dérivé le nom de Bénézet, petit Benoit.* (p. 18). *Le mot Bénézet n'est autre qu'un diminutif du mot Benoit.* (p. 129). Et M. Granget : « *Notre saint, appelé vulgairement saint Bénézet, à cause de son jeune âge, ou pour le distinguer du grand saint Benoit.* » (Hist. du dioc. d'Avignon, I. 352). Et M. André : « *Bénézet (Benedictulus)* » (p. 368). Et M. Truchet : « *A cause de sa jeunesse et de sa petite taille, le peuple l'appela Bénézet, c'est-à-dire petit Benoit).* » (p. 253).— Toutes ces affirmations et ces prétendues explications ne sont fondées que sur l'imagination de ceux qui les ont données ; ce sont de pures rêveries. Voici la vérité.

Le mot *Benedictulus* est un atroce barbarisme, inventé par le P. Raynaud, et malencontreusement adopté par ses successeurs; c'est un nom forgé à plaisir, et qui ne se trouve dans aucun document. Le mot *Bénézet* n'est point un diminutif de Benoit, et ni l'âge, ni la taille, ni le grand saint Benoit, n'ont rien à voir ici. *Bénézet* est simplement la traduction exacte, précise, rigoureuse, en langue romane ou provençale, du mot latin *Benedictus;* et l'erreur que l'on a commise à ce sujet est peu compréhensible. On aurait pu remarquer en effet que dans tous les textes latins où il est fait mention de lui, notre saint est appelé *Benedictus,* sans aucune trace de diminutif. On aurait pu aussi s'apercevoir que toujours et partout ceux qui ont porté le nom de Benoit, ont été nommés par les auteurs provençaux *Benezet,* ou *Benezeg,* même lorsqu'ils étaient d'un âge avancé, ou d'une haute stature. C'est le nom qu'avait en provençal le grand saint Benoit lui-même, le patriarche des moines d'Occident : *Regla de mossenher san* BENEZEG. (Ms. 455 du musée Calvet à Avignon). C'est le nom que la chronique de Bertrand Boisset donne au pape Benoit XIII : *Papa* BENEZEG *comes al cardenal de sant Angel,* etc. (Bibl. nat. mss. de Baluze, nº 206) ; ou comme porte l'exemplaire de Bonnemant, à la bibliothèque d'Arles : *Papa* BENESET *etc.* Benoit d'Alignano, évêque de Marseille au XIIIe siècle, n'était pas nommé autrement : *Aiso son las sensas dels Juzieus que servon a monsegner* BENEZEG, *avesque de Marseilla.* (Arch. dép. des B.-du-Rh. B. 812). En voilà assez probablement pour démontrer que Bénézet n'est pas autre chose que Benoit traduit en provençal. Nous ajoutons que la traduction

est exacte et correcte. Rien de plus ordinaire dans notre langue que le changement du *d* en *s* ou en *z*. *Baudilius* a donné *Bausile*, *Odilo* a formé *Ozilon*, *Judeus* s'est changé en *Juzieu*, *Blandiacum* en *Blauzac*, *Quinidius* en *Quenis;* de même que *lausar* vient de *laudare*, *benesir* de *benedicere*, *gausir* de *gaudere*, *ausir* de *audire*, etc. Quant à la chute du *c* ou du *g*, et à son remplacement par le *t*, elle est aussi tout-à-fait conforme au génie de la langue, et *Benedictus* est devenu *Benezet*, comme *sanctus* a fait *sant* au lieu de *sanct* que l'on trouve plus anciennement, de même que l'on rencontre *sainct* dans le vieux français. Nous regrettons d'avoir été dans la nécessité de faire cette longue note. Il y a bien longtemps que les auteurs du Dictionnaire de Trévoux avaient reconnu tout ce que nous venons de dire.

(C) *Tres meales, trois mailles.* La maille était la plus petite fraction de la monnaie ayant cours en Provence, et ailleurs, aux XII[e] et XIII[e] siècles, (V. Ducange, V[o] *Meala*; le dict. d'Honorat, V[o] *Mealha*, et autres). Elle équivalait à l'obole, qui était la moitié du denier ; aussi voyons-nous notre traducteur rendre partout *tres obolos* par *tres meales*. Comme il y avait trois sortes d'oboles, on distinguait aussi trois espèces de mailles : la maille d'or, la maille d'argent, ou maille blanche, et la maille simplement dite, maille de cuivre ou de billon. C'est de cette dernière qu'il est question ici, et nous venons de dire qu'elle valait un demi-denier.

On ne devinerait jamais ce que les divers écrivains qui ont parlé de saint Bénézet, ont mis à la place de cette humble monnaie, dont le nom est loin d'être inconnu, puisqu'elle a donné naissance au proverbe : *n'avoir ni sou ni maille.* Nouguier, altérant le texte provençal, y a vu ceci : *Senor. non ay mai tres* MICALES ; et plus bas : *vay l'y donna tres* MICALES *qu'avié;* et encore : *pren las tres* MICALES, *et passet lou*. Une fois introduite dans le texte, la nouvelle monnaie s'y est maintenue jusqu'à aujourd'hui. Disambec mit ces phrases en français, et fit dire à saint Bénézet : *Seigneur, je n'ai que trois* MICHALES ; ajoutant ingénuement : *ce qui était une petite monnaie de l'époque*. Sous la garantie de celui-ci, les Bollandistes crurent que le document provençal parlait de MICHALES. M. Canron, trompé par Nouguier, a réédité cette fausse monnaie : *non ay maï tres* MICALÈS, *(je n'ai que trois* MICHALETS); avec cet aveu naïf dans une note spéciale : « Ne pouvant connaître la valeur de cette monnaie, appelée *michalet* à cette époque, nous lui avons donné le

nom d'obole. » Les *Michalets* découverts par M. Canron font un digne pendant aux sous *melgarons* qu'il a aussi inventés (Vie de S. Bénézet, p. 28, note.), et prouvent l'étendue de ses connaissances en numismatique. Nous l'avons vu ci-dessus traduire *Bénézet* par *petit Benoît*, ce qui plaide en faveur de son savoir en linguistique. Nous en verrons d'autres, qui démontreront son érudition historique. Enfin M. André nous dit encore de saint Bénézet, que « *le batelier lui demanda trois* MICHALES *pour son passage.* » — Malgré tant d'autorités, réunies en faveur des *micales*, *michales* ou *michalets*, nous pouvons assurer qu'aucun numismate n'a eu connaissance de cette monnaie, qu'elle ne se rencontre dans aucun cabinet de médailles, et qu'elle n'exista jamais.

(D) Il en coûtait donc trois deniers, pour traverser le Rhône, d'Avignon à la rive opposée. Ce n'est que parce qu'il vit l'impossibilité d'obtenir du pauvre berger une pareille somme, que le juif se décida à le passer pour trois oboles, ou trois mailles, c'est-à-dire, à moitié prix.

(E) Ces mots, *que vengues*, ne sont pas dans le latin ; il y a même là une contradiction formelle entre les deux textes. L'original, tel que nous l'avons, porte que l'évêque envoya saint Bénézet au Prévôt ; la traduction dit au contraire que l'évêque manda au Prévôt de venir. Ceci est une nouvelle preuve que les Actes sont altérés en cet endroit, et qu'il y manque une partie de la phrase, comme nous l'avons démontré dans notre note sur la partie correspondante du texte latin.

(F) Notre manuscrit porte ici *Chautaris*, qui est un nom de femme ; mais cela ne peut être que le résultat d'une erreur du transcripteur ; car, non-seulement le latin ne permet pas de lire de la sorte, mais la traduction elle même a mis, un peu plus bas, *Chautartz* et *Chautratz*, et elle a donné au témoin un nom d'homme, en l'appelant *en Guillem*, *monsieur Guillaume*.

(G) Ici encore, nous avons dû, à l'aide de l'original, corriger le texte provençal, où on lit *parant*, ce qui n'a aucun sens.

(H) *Ganren* signifie beaucoup, un grand nombre, et répond au latin *multi*. Ce mot est employé plusieurs fois, avec ce sens, dans cette pièce.

(I) Le latin exigerait de mettre ici *s'en volia anar del pont* ; mais comme la leçon que nous trouvons dans le provençal,

forme un sens complet, et que le traducteur a pu le préférer, nous n'avons rien voulu y changer.

(K) C'est ainsi que nous avons lu dans le manuscrit ; peut-être faudrait-il, *aquest sobredits en Bertrantz Pelatz*.

(L) Le texte original est au pluriel, *ses compagnons* ; la traduction au contraire a mis le singulier, s'il n'y a pas d'erreur de copiste.

(M) Après ceci, on lit immédiatement dans le texte cette phrase incomplète: *Et aquel sobreditz on*. Nous nous sommes avisés que c'était une répétition de quatre mots qui se trouvent trois lignes plus haut, et qui n'ont aucune raison de se retrouver ici. Nous les avons retranchés sans crainte, persuadés qu'ils s'y sont glissés par inattention.

(N) Dans la copie que nous suivons, il y a en cet endroit une lacune, qui supprime trois ou quatre phrases; nous le regrettons, car nous voudrions savoir si c'est là que Nouguier, et ceux qui l'ont suivi, ont trouvé les *septante livres* qu'ils ont introduites dans leur récit, sans qu'il y en ait aucune trace dans le texte latin. Mais n'ayant sous la main qu'un seul manuscrit, nous n'avons aucun moyen de remplir ce vide.

(O) Le provençal, peu correct dans les phrases précédentes, l'est encore davantage dans celle-ci, qui est la plus maltraitée de toute la pièce. Il est bien difficile de savoir si ce qui suit, est, comme il le semble, la déposition d'Isnard de Saint-Pierre; dans tous les cas, le verbe fait défaut. Il n'est pas facile non plus de déterminer si Codolet est un nom d'homme, ou un nom de lieu. Le mot provençal, affecté du *z* des nominatifs singuliers, et précédé de *en*, fait reconnaître, à n'en pas douter, un nom de personne; mais le mot latin *in Cucudoletz*, n'indique pas avec moins de certitude une localité. Nous croyons plus probable qu'il s'agit d'un personnage, et non d'un lieu; mais la restitution du texte est impossible, en l'absence d'un second manuscrit de la traduction, et attendu la déchirure qui a emporté le texte original, comme nous l'avons dit dans la note correspondante.

(P) *Namunda*. Nous avons préféré ne rien changer à ce mot, bien que le latin ait *Raimunda* ; il pourrait bien se faire qu'on ait écrit *Na Munda*, ce dernier mot avec une apocope, pour dire *madame Raimonde*.

(Q) Par deux fois, le mot *malaut* est écrit au singulier ; nous avons cru devoir y ajouter le signe du pluriel, non pas seulement pour nous conformer au latin, mais parce que la fin de la phrase est elle-même au pluriel, et indique l'inadvertance de l'écrivain.

(R) Nous mettons sans scrupule *gratias* au lieu de *grans* que nous donne le manuscrit.

(S) Le frère Raimond Penhère ou Pegnère, a été transformé quelque part en *Ponserou* et *Ponsère* Nous maintenons le mot tel que nous le lisons dans le procès du Rhône, qui est la source commune où tout le monde a puisé.

(T) Pour servir à mieux établir l'antiquité que nous attribuons à la vie provençale de saint Bénézet, et comme terme de comparaison, nous insérons ici la charte suivante, dont l'original est sous nos yeux, et qui, bien que non datée, fut écrite, tout près d'Avignon, à la fin du XIe siècle (vers 1180).

Instrumentum divisionum liberorum domini Draconeti

Conoguda causa sia a totz aquelz que aquest escrig veiron, que aizo son las partz que le dons en Dragonetz a faig a sos fils. Ab la part d'en Dragonet e d'en Raimon de Mondragon, es Cairana ab son mandament, fora li setzena (1) de Raimon de Montalban, que es d'en Dragonet. Suza es cominals d'en Dragonet e d'en Raimon, e Cabrieras ab lur tenement. En Dragonetz e'n Raimon aion denfra Mondragon Peire Aillinieu, e Targuier, e sa moiller, e Barbot, ab lur tenement ; e en aquestz homes aia Ponz de Mondragon la moltura, e'l fornage, e la clausura del castel e gacha, en Peire Aillinieu, e cerca en Targuier e en Barbot. Li condamina de Camp Redon es cominals (2) entre en Dragonet e'n Raimon, e'l faissa de Iosta, e'l faissa de San Ioan, e li terra de Iullaraz (3), que a en W. Ugo en peignora per M. sol. de Raimonencs viels ; e las plantadas desobre l'olmada, e li vigna dels descauz, e'l pratz d'en Bertran Rainaut, que à le donz en peignora per CCXXV. (4) sols de Melgoires ; e l'ortz vielz, e'l fieus que à en W. Girautz e sa moiller, per lo don, a Bouzezon e aquo de san Paul, e de san Restezun, e'l gazainz d'Estaignol, e'l quarta partz d'Albaignanet (5), e'l quarta partz del seignoriu de la Garda Pariol, e tot aquo que le dons à a la Palu, ni e'l mandament, e aquo dels Duranz de San Saorni, e'l seignorius de Peire Lapta, e l'abercs, e las condaminas, e las vignas

de Peire Lapta de Pons de Mondragon, e aquo de San Marcellin, co(minals) entre en Dragonet e'n Raimon; e aquo que le dons à a Cortezon, ni e'l mandament, e'l fieus que ten en Peire de San Quentin e sa moiller, per lo don, ad Aurenga, e aquo de Causans, e aquo da Mornaz, cominal entre totz tres; e aquo de Sant Esteve, e de soz, e de luog, com(inal) d'en Dragonet e d'en Raimon. E ab la part d'en Ponz de Mondragon và totz le seignorius que le donz avia a Mondragon, ab son mandament, fora aitant con en dona a'n Dragonet e a'n Raimon E ab la part d'en Ponz de Mondragon và li Mota, ab son tenement, e Vila Nova ab son tenement, e tot aquo de San Just, e tot aquo de Darboz, e'l terza partz d'aquo da Mornaz, e las condaminas e las vignas de Peira Lapta. E en aquestas partz, aizi con son escrichas, eu en Dragonetz le dons fas heres en Dragonet, e'n Raimon de Mondragon, e Pons de Mondragon lo tos; e voil que s'en tengon per pagat. E si uns d'els mes (6) faillia ses leial here, li partz d'aquel tornes als dos; e si l'un dels dos mes faillia ses leial here, tornes al terz; e si del terz mes faillia ses leial here, tornes als fils d'en Peiron (7) de Cadarossa. En Dragonetz, e'n Raimonz de Mondragon, jureron las partz en la gleisa de ma donna Sancta Maria del castel de Mondragon, per mandament del don, que aissi ò tenguesson con le dons avia dich, ni fag retraire; en vedenza e en audenza d'en W. Ugo de Mondragon, e d'en Gaufre, son fraire (8), en W. Girautz (9) le dons, en Bernartz de Trescas, en Dragonetz de Bocoiran, en Rostaing de Mornaz, en Vaquieiras, en Peire W. sos fraire, en Peire Aimerics, Raimonz de Montalban, W. de Maranzan, Peire d'Aurenga, Ponz le preire.

Arch. des B. du Rh. Archevêché d'Arles. Chartrier de Mondragon, nº 43. L'un des quatre originaux. (Imprimée, sauf la fin, dans le Bulletin des sociétés savantes, 5ᵉ série, tome 2, Oct. Nov. Déc. 1870, p. 368.)

Variantes du Bulletin. — 1. Seisena. — 2. Cominal (s entre ?) en. — 3. Jullaiaz ? 4. CC. Sol. *(il n'y a rien d'effacé dans notre charte.)* — 5. Dal Baignanet. — 6. Mesfaillia; *(l'original écrit par trois fois* mes faillia, *en deux mots.* — 7. Petron. — 8. Son frairet. — 9. Giraut. *Tout ce qui suit ce mot, jusqu'à la fin, manque dans le Bulletin.*

NOTES DU TEXTE FRANÇAIS

Nous consacrons cette dernière série de notes à l'éclaircissement des diverses questions historiques que soulève l'histoire de saint Bénézet; nous le ferons avec toute la briéveté possible.

(1) L'année en laquelle saint Bénézet vint à Avignon est indiquée de la manière la plus précise par ses Actes, et par toutes les chroniques que nous avons citées dans notre introduction : partout on trouve l'année 1177. La chose n'est pas néanmoins sans difficultés, parce que les mêmes Actes rattachent le fait qu'ils racontent à une éclipse de soleil, sur la date de laquelle on n'est point d'accord. Les uns veulent qu'elle ait eu lieu en 1176, d'autres en 1177, d'autres encore en 1178. Les premiers fixent la vocation du saint, et son voyage à Avignon, en 1176, où, selon eux, l'éclipse arriva, et ils renvoient jusqu'en 1177, le commencement du Pont, qui ne put se faire sans d'assez longs préparatifs. Ceux-là maintiennent en entier le texte de nos Actes. Les autres veulent que les Actes soient corrigés, comme étant erronés quand à la date, l'éclipse mentionnée n'ayant point eu lieu en 1177 mais en 1178 ; et c'est cette dernière année qu'ils désignent comme l'époque où commença à paraître saint Bénézet. Nous ne pouvons nous livrer ici à une discussion astronomique ; mais nous croyons devoir maintenir la date de 1177, en faisant remarquer que l'auteur des Actes était contemporain de l'évènement, et n'a guère pû se tromper là-dessus. D'ailleurs, cette date se lisait gravée sur

pierre, sur le pont même, comme nous l'apprenons de Martin le Polonais, qui dit l'y avoir lue de ses propres yeux. Quant à séparer la vocation du saint et le commencement du Pont, les Actes pourraient absolument s'y prêter; mais les six historiens dont nous avons rapporté les témoignages, ne permettent pas de le faire, car ils sont unanimes à fixer l'un et l'autre évènement à 1177. En ce qui regarde l'éclipse elle-même, que l'on dit être arrivée en 1178, nous ne savons comment cela peut se concilier, non pas seulement avec notre texte, mais surtout avec les chroniques de l'époque, qui enregistraient au jour le jour ce qui se passait, et qui indiquent au 13 septembre 1177 une éclipse de soleil. Hélinand (a) et Guillaume de Nangis (b) sont tellement d'accord sur ce point, qu'il ne saurait nous être permis de leur donner un démenti. L'histoire de saint Bénézet doit profiter de sa concordance avec les autres documents historiques, dont l'authenticité et l'autorité ne sont pas douteuses.

(2) Nous devrions rendre le mot latin *Benedictus* par *Benoit*, qui en est la traduction exacte; nous croyons cependant pouvoir maintenir le nom vulgaire du saint, sous la réserve des explications données plus haut (note B), et en répétant ici que *Bénézet* est identique avec *Benoit;* c'est une forme provençale francisée.

(3) Nos documents ne nous apprennent pas l'âge qu'avait S. Bénézet, lorsque le Seigneur l'appela pour construire le pont d'Avignon. Presque tous les écrivains disent qu'il avait alors douze ans, et nous n'avons aucune répugnance à l'admettre avec eux, parce que, tout le long du récit, nous le voyons désigné par le mot *puer*, enfant. Les chroniques qui ont parlé de lui emploient de préférence le mot *adolescens ;* mais qui ne voit aussitôt qu'il n'y a aucune discordance entre ces deux termes, appliqués à une personne qui commença à être remarquée à douze ans, et qui mourut à dix-neuf? L'âge de 12 ans, ou à peu près *(nondum duodennis)*, est marqué dans la charte lyonnaise, publiée par les *Analecta juris pontificii;* et bien que cette pièce n'ait par elle-même aucune autorité, elle a pu, sur ce point spécial et sur quelque autre, être l'écho d'une tradition jus-

(a) *Chronicon Helinandi.* — 1177. Eclipsis solis hora sexta facta est, Idibus septembris. — *Migne. Patrol. tom.* 212. *col.* 1079.

(b) *Chron. Guill. de Nangis.* — 1177. Eclipsis solis facta est idibus septembris, hora diei sexta. — *Recueil des Hist. de la Gaule, t.* 20, *f.* 759.

qu'alors conservée. La grande jeunesse du saint est confirmée par l'examen qui fut fait de son corps en 1670, lors de sa première translation. On le trouva très-petit de taille, imberbe et avec toutes ses dents. On se demande, après cela, comment Pierre-Joseph de Haitze, qui a connu et rapporté ces détails, a pu ensuite faire de ce jeune homme sans barbe un vieillard décrépit. C'est être bien peu d'accord avec soi-même. Une autre objection a été produite contre le jeune âge de S Bénézet. On le voit figurer dans des contrats où il acquiert divers droits au profit du pont ; et dès lors, dit-on, on doit croire qu'il était parvenu à l'âge de majorité, puisqu'il n'aurait pas pu, dans le cas contraire, contracter validement Nous ne voyons pas la conséquence rigoureuse d'un semblable raisonnement. S. Bénézet n'intervint pas dans ces actes, dans son intérêt personnel, mais pour son œuvre, qui était regardée comme une personne civile, ayant le droit d'acquérir ; et l'on comprendra sans peine que, comme il en était le chef ou le procureur, comme disent les pièces, on ait tenu à mettre son nom dans les actes, sans s'inquiéter de savoir s'il était majeur ou mineur. D'ailleurs, la présence de ses compagnons suffisait pour éloigner toute difficulté.

(4) Nous ignorons le nom de la mère de S. Bénézet, aussi bien que celui de son père ; le nom de sa patrie n'est guère mieux connu. L'opinion la plus probable, conforme à une tradition constante et admise presque universellement, est qu'il est né dans les montagnes du haut Vivarais, au hameau du Villard, département de l'Ardèche, arrondissement de l'Argentière. C'est à peu près l'avis de tous les historiens. Il existe néanmoins un sentiment tout opposé, qui le fait naître en Savoie, dans la petite commune d'Hermillon, à trois kilomètres de Saint-Jean-de-Maurienne. Cette opinion, qui a encore de nos jours ses défenseurs dans la Savoie, ne paraît ni ancienne, ni probable. Elle ne remonte qu'à Paradin, qui l'a émise le premier, au milieu de beaucoup d'autres assertions erronées sur la même matière, tirant leur origine de la charte fausse de Lyon, donnée par lui comme authentique. Quand cet auteur prétend pour la justifier, que S. Bénézet, d'après ses Actes, retourna en Bourgogne, pour revoir ses parents, il fait dire aux Actes ce qu'ils ne disent pas ; car on y lit seulement que le Saint alla un jour en Bourgogne, chercher des aumônes pour son œuvre. Cela ne prouve aucunement qu'il fût originaire de cette contrée, car il ne pouvait pas être originaire de tous

les pays où il allait quêter. Le vieux tableau de l'hôpital de S. Jean-de-Maurienne, daté de 1695, que M. Truchet allègue comme *un témoignage de l'antique tradition de la Maurienne sur la patrie de S. Bénézet*, est en réalité une preuve du contraire, ce tableau n'étant qu'une copie de la gravure sur cuivre faite à Avignon par Louis David. Il n'y a qu'à les comparer pour en être convaincu : la composition, et la disposition des sujets et des médaillons, est la même des deux côtés. Les Savoisiens sont donc venus chercher chez nous, postérieurement à Paradin, le seul document un peu ancien du culte de S. Bénézet qu'il puissent montrer. En outre, leur tradition est en opposition avec le récit des actes, qui disent que, pour arriver à Avignon, S. Bénézet eut le Rhône à traverser. S'il était venu de la Maurienne, il aurait dû y arriver directement, sans avoir à passer le fleuve. M. Truchet nous objecte qu'il a bien pu le passer deux fois. — Sans doute, si nous ne tenons aucun compte des Actes, il a pu le passer deux fois, et même dix fois. Mais quelle apparence de raison y a-t-il dans une pareille allégation, et dans une opinion qui a besoin, pour se soutenir, de recourir à de telles suppositions? Et dans ce cas encore, comment expliquer la *grande peur* dont S. Bénézet fut saisi, quand, avant d'arriver à Avignon, il se vit en face du Rhône? C'est plus haut, quand il l'aurait vu pour la première fois, que la peur l'aurait saisi; mais après l'avoir déja traversé, il n'avait plus aucun motif de s'en effrayer. Et d'où serait venue, pour des voyageurs qui auraient cheminé sur la rive gauche, où étaient les grands chemins, la nécessité de passer sur la rive droite, pour revenir ensuite de l'autre côté? Et sur quel pont auraient-ils traversé le Rhône? Et si l'on veut qu'ils aient eu la ressource d'une barque, comment le jeune berger, que nous voyons si embarrassé pour trouver trois deniers, aura-t-il fait pour payer ce second passage? Dira-t-on que l'ange, son conducteur, en a fait les frais? Pourquoi alors n'a-t-il pas songe à payer aussi au batelier d'Avignon le droit qu'il réclamait? Il aurait bien dû se préoccuper de la nécessité où son compagnon allait se trouver, et ne pas l'y laisser exposé. On le voit, avec ce système, les difficultés naissent de toute part; aussi, à l'exception de quelques écrivains du pays, personne n'a admis l'origine Savoisienne de S. Bénézet. Les Bollandistes l'ont combattue avec force, et avec conviction. Et il faut reconnaître, qu'en plaçant la patrie du Saint dans le Vivarais, tout s'explique naturellement.

(5) Nous avons dit ci-dessus (note C), que *la maille* était la même chose que l'obole, petite monnaie, valant la moitié d'un denier.

(6) Les Juifs étaient nombreux à Avignon à cette époque, comme le témoigne le privilège que l'empereur Frédéric donna, peu de mois après (2 août 1178), pour les mettre sous l'autorité spéciale de l'évêque de cette ville. Il y est dit qu'ils doivent dépendre entièrement de lui; et il lui recommande de les garantir de toute violence, et de les protéger contre les exactions et les vexations dont ils se plaignaient. Ce privilège a été évidemment sollicité par les Juifs, qui profitèrent du passage de l'Empereur à Avignon, pour améliorer leur position, en s'abritant sous l'autorité épiscopale. Reste à savoir si les vexations et les exactions que les Chrétiens exerçaient sur les Juifs étaient comparables à celles qu'ils subissaient eux-mêmes de leur part. On sait que les enfants d'Israël sont depuis long-temps passés maîtres en pareille matière, et qu'ils ont toujours su exploiter à merveille le terrain où ils plantent leurs tentes. Quand aux violences qu'ils reprochaient aux Chrétiens, il n'est pas difficile de deviner ce qui pouvait souvent les provoquer. En entendant le Juif à qui S. Bénézet demandait son passage, parler avec tant de mépris de la Sainte-Vierge, on a une idée des blasphèmes dont ils ne se faisaient pas faute sur les choses les plus saintes, et l'on comprend aisément combien de fois ils ont dû provoquer la colère d'un peuple croyant.

(7) L'évêque d'Avignon, devant lequel saint Bénézet se présenta, et dont le nom n'est point écrit dans nos Actes, était très-vraisemblablement l'évêque Pons, qui avait remplacé Geoffroy. Le *Gallia Christiana* fait commencer son épiscopat en 1174, d'après un acte de vente qu'il n'est pas facile de retrouver. Il est certain, d'un autre côté, que Geoffroy vivait encore en 1174, et assistait, à Salon, à un acte passé par Raimond de Bollène, archevêque d'Arles *(Liv. verd de l'arch. d'Arles, f.* 169*)*. Pons a pu lui succéder peu de temps après. Quoique nous n'ayons à citer de lui aucune charte antérieure à 1177, nous savons qu'il fut présent le 30 juillet 1178, au couronnement de Frédéric Barberousse, comme roi d'Arles, dans la métropole Arlésienne. (Ibid. f. 4). Il accompagna l'Empereur, lorsque celui-ci quitta cette ville. Il se trouvait avec lui à Orange, et figure dans le privilége que Frédéric y donna le 4 août, en faveur de l'Église d'Arles. (Ibid. f. 5). Le 2 août, s'il n'y a pas d'erreur dans cette date, il l'avait suivi à Montélimar, où il reçut, pour

lui et pour son église, le privilége impérial qui lui soumettait les Juifs, et qui lui donnait le droit d'un port sur la Durance, à Barbentane (*Gall. Christ. Instr. XIX*). La façon dont il est parlé de lui dans cette pièce, où l'Empereur loue la prudence, la constance et la fidélité par lesquelles il avait su lui plaire et mériter ses faveurs, montre avec évidence qu'il n'était point alors un évêque nouvellement promu.

(8) Le nom donné à ce personnage n'a pas peu embarrassé les historiens de S. Bénézet. Les uns ont cru que c'était le *Prévôt des chanoines* de la Cathédrale, et il est certain que ce dignitaire, le premier du clergé après l'évêque, était dès lors connu sous ce titre; mais il n'est pas moins certain, comme l'ont observé les Bollandistes, qu'il s'agit ici d'une personne séculière, et non point d'un ecclésiastique. La difficulté est de savoir quel est l'officier désigné sous le titre de Prévôt. Haitze a dit que c'était *le Consul*; or, tout le monde sait qu'il y avait à Avignon plus d'un consul; de nombreux actes en comptent jusqu'à huit. D'autres ont prétendu que c'était *le Vicomte* d'Avignon, auquel on avait prêté à dessein un rôle odieux et ridicule, pour le déconsidérer aux yeux du peuple. Ceci supposerait que nos Actes ne sont pas authentiques, ce qui n'est pas admissible. Seytres l'appelle le *Gouverneur*, le *Préfet*. M. Canron s'est tiré d'affaire en disant que c'était *le premier magistrat civil de la ville*; qu'il se nommait Bérenger, et appartenait à la maison de Sade. Nous ne savons rien de tout cela. Mais M. Canron sait tant de choses que tous les autres ignorent, qui sont sa propriété exclusive, et qu'on ne trouve que chez lui! Maintenant, faut-il voir là *le Juge*, dont les statuts d'Avignon de 1154 font mention; ou bien un officier impérial, représentant du pouvoir central encore reconnu dans cette ville? Ce n'est pas à nous de le décider. Dans tous les cas, ceci est une nouvelle preuve de la haute antiquité des Actes; s'ils avaient été composés seulement au XIIIe siècle, nous verrions mentionné, à la place du Prévôt, *le Podestat*, qui joue un si grand rôle dans l'histoire d'Avignon au siècle suivant, avant sa soumission aux comtes de Provence.

(9) Paradin et Duchesne ont donné les dimensions de cette pierre, qui aurait eu, suivant eux, treize pieds de long sur sept de large; ils ont oublié de nous en dire la hauteur. Divers écrivains leur ont emprunté ces détails, qui n'ont aucune autorité, parce qu'ils sont tirés de la charte apocryphe de Lyon. Les

Actes se contentent de dire que trente hommes n'auraient pû remuer cette pierre de sa place. Théophile Raynaud avait mal lû ce passage, quand il a crû y avoir trouvé que *cent trente* hommes n'auraient pas eu la force de la mouvoir. Il n'y a rien de semblable dans les Actes.

(10) Les témoins qui ont déposé dans l'enquête sur S Bénézet, sont au nombre de quinze. Comme tous assurent avoir connu le Saint, nous en avons conclu que cette enquête avait dû se faire peu après le commencement du douzieme siècle, trente ou quarante ans, au plus, après l'évènement de 1177 Pour se refuser à admettre notre conclusion, il faudrait soutenir, ou que tous les temoins étaient des enfants quand le fait a eu lieu, ou qu'ils étaient tous des vieillards décrépits, quand ils furent appelés à déposer. Les deux suppositions sont insoutenables. Voici d'ailleurs des documents qui confirment la date assignée par nous à cette partie des Actes. Nous avons trouvé aux archives départementales des Bouches-du-Rhône (B. 307), un acte du mois d'avril 1210, où figurent cinq des témoins nommés dans l'enquête; ce sont : Hugues Bermond et Bertrand d'Avignon, parmi les consuls de cette ville, et Raymond Martin, Pons Pagès, Pierre Vasson, dans la liste des personnes désignées à la suite. On y remarque encore un Rost. Lautaldus et un Codolet, qui pourraient bien aussi être du nombre. Dans une autre pièce, qui est du 27 février 1215 (Ibid. B. 309), figurent également, parmi les nobles d'Avignon, Hugues Bermond, Bertrand d'Avignon, et Raymond de S. Pierre, qui peut être le fils d'Isnard de S. Pierre; et parmi les probes hommes, où membres de la confrérie, Pons Vasson, et Raymond Martin. Ce sont les mêmes noms que nous voyons dans l'enquête. Il est donc historiquement prouvé que ces personnages vivaient à l'époque que nous avons indiquée.

(11) Le pont d'Avignon ne fut terminé qu'après onze ans de travaux, c'est-à-dire, en 1188; par conséquent, saint Bénézet ne vit pas l'achèvement de son œuvre, étant mort en 1184, ainsi que nous le dirons bientôt. Ce fut le premier pont bâti sur le Rhône, ceux de Lyon et du Saint-Esprit n'ayant été construits qu'au siècle suivant. Ce dernier passe pour avoir été commencé en 1265. Si cette date est exacte, il n'est pas douteux qu'on y pensait longtemps auparavant; car nous avons un acte de 1214 où il est mentionné, et où un legs est fait pour sa construction (a). — Le pont de Bompas dut suivre de bien près celui

(a) Arch. dép. des B.-du-Rh. Testament de Jean Roux, d'Arles, du 7 janvier 1213 (14). *Operi pontis S. Saturnini (lego) V. Solidos.*

d'Avignon, et dut être le premier bâti sur la Durance. Il en est fait mention dans la bulle de Clément III, du 25 mai 1189, mais plutôt comme d'un pont projeté, que d'un pont réellement existant. On a dit que cette bulle énumére *tous les ponts* que les frères de Bompas avaient faits sur la Durance ; un autre, affirme qu'elle parle *des ponts de Mallemort et de Lourmarin*. Ceci ne peut être que le résultat d'une erreur : pas un seul mot, dans la susdite bulle, ne fait allusion à un pont quelconque, autre que celui de Bompas. — Le pont de Mirabeau, si tant est qu'il ait existé, a sa date dans la fameuse inscription qu'on y lit encore, et où est marquee l'éclipse de soleil du 3 juin 1239. Enfin, un vieux pont, construit sur le Verdon, à Aiguine, par les pontifes (*pontarii*), est donné, dans un acte de 1210, comme tombant en ruine, et ayant besoin d'être reconstruit. C'est vraisemblablement un des premiers que les *pontiers* eussent bâti.

(12) Même à l'époque où Avignon était en République, on y distinguait les nobles, ou les chevaliers, et les simples citoyens, ou, comme dit une charte du 28 décembre 1203, les *milites*, les *burgenses* et les *mercatores*. Ce sont les premiers qui apparaissent ici dans la vie de saint Bénézet ; et nous nous convainquons une fois de plus comment nos Actes reproduisent avec la plus grande précision tout ce qui existait alors à Avignon.

(13) L'église du Pont, appelée un peu plus loin, l'église de Saint-Bénézet, est la chapelle que le saint lui-même éleva, en l'honneur de saint Nicolas, sur la troisième pile du pont, et où il choisit sa sépulture. Elle existe encore, après avoir été divisée, au quatorzième siècle, en deux chapelles, l'une inférieure, l'autre au niveau du pont, par un plancher construit à cette époque, et qui n'entrait pas dans le plan primitif.

(14) La date de la mort de S. Bénézet nous est connue par un passage de la chronique d'Auxerre, celle-là même qui, la première de toutes, a enregistré sa mission miraculeuse : « En 1184, mourut Bénézet, l'auteur du pont d'Avignon, jeune homme de très-sainte vie; et il fut enseveli sur ce pont merveilleux déjà construit en grande partie. Il s'était écoulé environ sept ans, depuis qu'il avait commencé à le bâtir. » (a) Un témoignage si formel, venant d'un auteur contemporain, a mis tout

(a) 1184. Ipso anno, Benedictus Avenionensis pontis auctor, sanctæ admodum vitæ juvenis, obiit ; sepultusque est super pontem illum mirificum, magnâ jam ex parte constructum ; ab ejusdem fundatione pontis septem annis circiter expletis. — *Recueil des hist. des Gaules*, to. 18 p. 251.

le monde d'accord, et l'on place unanimement le trépas du saint en 1184, et au 14 du mois d'avril, conformément aux Martyrologes. Seul, le P. Théophile Raynaud avait voulu le reculer jusqu'en 1189; mais son sentiment n'a été admis par personne, et il n'est pas douteux qu'il s'est trompé. Son erreur provient de ce qu'il a attribué à S. Bénézet une charte de l'an 1187, où figure un Jean Benoit, prieur du Pont. Il a crû voir dans ce personnage le jeune berger, et en a conclu qu'il fallait prolonger sa vie de quelques années; ne faisant pas réflexion que le saint n'a jamais pris le titre de prieur, se contentant de celui de procureur du Pont. Il est reconnu aujourd'hui que le prieur nommé dans la charte de 1187 est le successeur de S. Bénézet, qui n'existait plus depuis trois ans, comme nous l'apprend la chronique d'Auxerre. La date donnée par celle-ci, est confirmée par un règlement que firent les consuls d'Avignon, pour le péage du Pont, au mois de janvier 1185 (1186). (V. Nouguier, Acta SS. etc.) S. Bénézet y est mentionné sous le titre de *frater Benedictus*, avec les mots *piœ recordationis*, qui indiquent nettement qu'il était mort. Le P. Raynaud, gêné dans son système par cette charte, en avait changé la date, pour la plier à son calcul erroné, et l'avait rapportée arbitrairement à 1195. Mais la pièce est bien réellement de 1185, et elle ne présente aucune difficulté, la mort de S. Bénézet ayant eu lieu en 1184.

(15) C'est Rostang de Marguerites qui était évêque d'Avignon, quand St-Bénézet mourut. Entre lui et l'évêque Pons, on place un prélat du nom de Pierre, qui n'est connu que pour avoir assisté, en 1179, au troisième concile de Latran. Mais la coutume alors générale de désigner les évêques par la seule initiale de leur nom, fait que l'existence de cet évêque n'est point sûre, rien ne garantissant qu'il soit différent de Pons. Nous connaissons un acte du mois d'octobre 1180, où paraît encore l'évêque P. d'Avignon, accompagné de R. son prévôt. Celui-ci est vraisemblablement Rostang de Marguerites, qui peu de temps après fut son successeur.

(16). L'Eglise mentionnée dans ce passage, est l'antique cathédrale d'Avignon, *Notre-Dame des Doms*. Personne ne saurait dire le moment précis où elle commença à porter ce titre. En 1085, une charte de Rostang, archevêque d'Aix, la nomme déjà *Sancte Marie* DE DOMO. (Gallia Christ. tom. I, preuves, p. 65.) Dans un acte subséquent, de la fin du même siècle, nous lisons *Sancte Marie* DE CASTELLO. (Ibid. p. 141.) Pour nous,

ces deux termes signifient la même chose. Dans tous les cas, le second ne fit pas disparaître le premier, car on le retrouve longtemps après. Ainsi, dans un diplôme de Raymond, comte de Toulouse, du mois de novembre 1216, on lit : *Actum in gradibus beatæ Mariæ* DE DOMO, *versus Rhodanum* (Archiv. dép. des B. du Rh. B. 309.) En 1290, le 21 sept., nous trouvons *in gradibus beatæ Marie* DE DONS. (Ibid. B. 390.) En 1323, le testament de la veuve de Jean Baude nous donne. *in ecclesia beatæ Mariæ* DE DOMPS. (Ibid. B. 461) Mais le 10 avril 1331, dans l'hommage des neveux du pape Jean XXII, nous voyons écrire de nouveau, *ecclesiæ dominæ nostræ* DE DOMO. (Ibid. B. 488 et 522.) Il est évident que c'est là la forme primitive. Comment donc M. Canron a-t-il osé dire que cette église s'appelait alors Notre-Dame du château, ou du Rocher, et que ce n'est que *plus tard* qu'elle a été nommée Notre-Dame-des-Doms? (Vie de S. Bénézet, p. 22, note). Est-ce qu'il existerait des titres antérieurs à ceux que nous venons de citer? Et que veut dire cet auteur avec son *plus tard*. alors qu'il est constaté que le titre DE DOMO a précédé tous les autres? Qui douterait, après cela, de sa profonde connaissance des antiquités Avignonaises !

(17) Le corps de saint Bénézet demeura dans la chapelle de Saint-Nicolas, sur la troisième pile du pont, jusqu'au 18 mars 1670, qu'il fut transporté en ville, à l'église de l'hôpital du pont. Replacé en 1672 dans son tombeau primitif, il fut, le 26 mars 1674, l'objet d'une seconde translation solennelle, qui le déposa dans l'église des Célestins, où il est resté jusqu'à la Révolution. Les saintes reliques, profanées à cette époque, sont depuis lors conservées dans l'église paroissiale de Saint-Didier. La vieille chapelle de Saint-Nicolas, d'où la crainte d'un désastre les fit enlever, est toujours debout sur le pont, survivant à tant de changements.

(18). Un martyrologe d'Usuard, cité par les historiens, a inséré le nom de S. Bénézet au 14 des Calendes de mai, dans les termes suivants : *S. Benedicti, Confessoris, Pastoris in Avenione*. On s'imaginerait difficilement à quelles méprises ce mot *Pastor* (*Berger*) a donné lieu. Trompé par ce titre, Ferrari, dans son catalogue général des Saints, a fait de S. Bénezet, un confesseur-pontife, un évêque d'Avignon. Cette erreur a trouvé place dans le Martyrologe Gallican de Saussay, qui pourtant aurait dû la corriger et rendre au Saint sa vraie qualité de Berger. Enfin, il n'y a pas longtemps que dans les catalogues de la Bibliothèque de Marseille, l'ouvrage du

P. Raynaud était classé parmi les Vies des Papes, d'où nous dûmes demander qu'on le retirât. Il faut avouer que le titre S. *Benedictus*, *Pastor et Pontifex Avenione,* suffisait amplement, sans autre recherche, pour faire porter le livre à l'histoire des Souverains Pontifes. La chose se fit ainsi, et l'on eut un Pape de plus, du nom de Benoit. Nous avons oublié le numéro qui fut assigné à ce pape nouveau venu.

(19). Le pape Innocent qui est nommé ici, est assurément Innocent IV (1243-1254), et celui qui le suit, est Alexandre IV, qui fut son successeur immédiat (1254-1261). Le voyage que S. Bénézet aurait fait à Rome, et les indulgences qu'il aurait obtenues d'Innocent III, sont des faits controuvés; car le Saint mourut avant l'exaltation de ce pape. Nicolas qui est nommé ensuite, est Nicolas III (1277-1280), ou Nicolas IV (1288-1292), peut-être même l'un et l'autre, puisqu'il est question de deux privilèges, et qu'un seul de ces courts pontificats semble n'avoir pas dû suffire à la concession de deux indulgences pareilles. Ceux qui viennent après, ne peuvent être que Boniface VIII et Urbain IV; mais celui-ci n'est pas à son rang, et aurait dû être mis avant Clément IV.





